

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE
SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 24 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes du Mérévillois, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE (jusqu'à la délibération n°5), Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG (jusqu'à la délibération n°5), Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Guy DESMURS (pour la première délibération), Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS.

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE (à partir de la délibération n°6), Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG (à partir de la délibération n°6), Angéline DARDENNE, Séverine RAMÉ.

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Guy DESMURS (à partir de la délibération n°2 par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas ANDRÉ.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2024
Lecture des décisions du Bureau et du Président

FINANCES ET STRATÉGIE TERRITORIALE

1. Débat des orientations budgétaires 2025
2. Aides communautaires 2025
3. Protocole transactionnel avec la Commune d'Étampes
4. Détermination des tarifs de commercialisation de spots publicitaires pour la radio intercommunale « Sud-Essonne la Radio »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. Présentation du Rapport Développement Durable 2024

AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Modification des représentants de la Commune de Mespuits au sein du SIARCE et du SIRTOM Sud-Francilien
7. Modification des représentants de la Commune de Châlo-Saint-Mars auprès du SIARJA
8. Désignation des représentants des Communes au sein des Missions locales
9. Modifications des statuts du SITOMAP

PATRIMOINE ET GRANDS PROJETS

10. Convention de participation financière avec la ville d'Étampes dans le cadre de la restauration de l'hôtel Diane de Poitiers

TOURISME

11. Tarification des produits vendus dans les Offices de tourisme

CULTURE

12. Convention de prêts d'expositions et d'outils d'animation dans le cadre du dispositif « Premières Pages » entre la CAESE et le Département de l'Essonne
13. Conventions de partenariats culturels avec les associations locales pour l'organisation de manifestations et événements sur le territoire de la CAESE en 2025
14. Convention de partenariat culturel entre la CAESE, l'association La Lisière et la commune d'Abbéville-la-Rivière pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival « De Jour // De nuit »

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

15. Convention de partenariat entre la Maison de Justice et du Droit et la Mission Locale Sud Essonne

La séance est ouverte à 19 heures.

M. MITTELHAUSSER demande à l'assemblée de se prononcer sur le recours au vote électronique et au scrutin public.

Le scrutin public avec vote électronique est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2024

Il est procédé au vote : le conseil communautaire approuve le procès-verbal du 16 décembre 2024 à l'unanimité.

Lecture des décisions du Bureau et du Président

Aucune observation.

FINANCES ET STRATÉGIE TERRITORIALE

Rapporteur : M. Bernard DIONNET

1. Débat des orientations budgétaires 2025

M. MITTELHAUSSER rappelle que ce débat d'orientations budgétaires est le dernier de la mandature. C'est un des moments les plus importants pour une collectivité : le rapport dresse un bilan de la situation budgétaire et se projette sur l'année à venir. Un an avant le renouvellement des conseils municipaux et donc de la CAESE, c'est l'occasion de mesurer le chemin parcouru ces sept dernières années, depuis son élection en 2018. Cette période peut être résumée par un triptyque qui est devenu celui de l'Agglomération : réappropriation, transformation et promotion. La réappropriation a permis de mieux identifier la CAESE comme outil au service des communes. Il reste du travail à faire, mais les communes s'emparent peu à peu de cet outil et le font vivre. La transformation avait pour objectif d'adapter cet outil aux réalités en le restructurant, en le dotant d'un organigramme, en définissant des services qui n'existaient pas, ou encore en regroupant les services administratifs au sein de l'Hôtel communautaire pour offrir une porte d'entrée aux citoyens. La promotion, au sens noble du terme, vise à mieux faire comprendre le rôle d'un établissement public de coopération intercommunale, d'abord aux élus en les persuadant de s'emparer de l'Agglomération et d'en faire une opportunité pour le territoire plutôt que de devoir la subir. Elle passe aussi par une meilleure lisibilité des services dans les communes. Cette promotion s'est enfin faite auprès du grand public, pour expliquer ce qui se cache derrière l'acronyme CAESE. Beaucoup de citoyens ignorent les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Aujourd'hui, l'Agglomération est bien plus qu'un échelon administratif. C'est une entité à part entière, qui se veut le reflet des 37 communes. En dépit des débats, la singularité de chacune est respectée et participe à l'identité d'un territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire », grâce à l'histoire millénaire de la commune d'Étampes. Cette singularité permet de porter des projets importants pour la culture et le patrimoine.

M. MITTELHAUSSER tient à rappeler les sept engagements du pacte de mandature, qu'on pourrait aussi appeler « contrat moral », signé entre les exécutifs communautaires futurs et les 37 maires en 2020 :

- Garantir une Agglomération autonome et toujours complémentaire des communes.
- Garantir la primauté de la parole des maires. La Conférence des maires est devenue un lieu de débats stratégiques, où chaque commune pèse un poids égal. Les grands sujets sont débattus dans cette instance avant d'être abordés en Conseil communautaire. Il est important de rappeler que l'Agglomération n'a pas vocation à se substituer aux communes, car certains citoyens se questionnent sur le rôle des EPCI.
- Renforcer la coopération en créant des services communs. Une agglomération peut offrir des services communs à des collectivités qui n'en ont pas la capacité, plutôt que de procéder à des transferts de compétences non souhaités. Aucun transfert de compétences n'a donc été effectué, excepté ceux concernant l'eau et l'assainissement, qui étaient imposés par la loi. En revanche, de nouveaux services ont été créés : le service commun à l'informatique, celui des marchés publics ou encore celui du droit des sols qui accompagne 23 communes y ayant adhéré. Ces créations démontrent la capacité de la CAESE à répondre à des besoins, parfois dans l'urgence. Elles permettent aux communes de se sentir sécurisées dans leurs démarches d'urbanisme, lors desquelles les contentieux sont nombreux. Des réflexions sur d'autres services communs pourront être menées dans les années à venir. Ces services se créeront au bon vouloir des communes et ne seront pas imposés.
- Définir un projet de territoire pour avoir une vision partagée. Se doter d'un premier projet de territoire n'a pas été simple, mais une réflexion collégiale a permis de dégager de grandes orientations. Les élus se sont rendu compte qu'ils étaient désormais matures pour passer à l'étape suivante, très importante, du schéma de cohérence territoriale (SCoT) tenant lieu de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
- Maintenir une gestion budgétaire saine et équilibrée, permettant d'envisager l'avenir avec réalisme et pragmatisme. Sur ce sujet également, les engagements pris ont été tenus.
- Faire du développement économique et touristique et de l'emploi un axe majeur pour l'attractivité et la richesse du territoire. L'Agglomération a ainsi mis en œuvre la première application touristique, et s'est dotée d'un Schéma d'aménagement et de développement économique. Une vraie politique globale a été définie pour créer de la richesse,

faire mieux connaître et reconnaître ce territoire « Terre d'art et d'histoire ». Il ne s'agit pas d'un autosatisfecit, car le travail n'est pas terminé, mais il est important de souligner les efforts entrepris.

- Faire du territoire un espace plus durable et résilient, en adéquation avec les attentes des habitants. Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est ainsi en programmation grâce au futur SCoT-AEC.

M. MITTELHAUSSER souligne que, malgré la crise de la Covid-19, l'inflation et les incertitudes économiques, la CAESE a tenu bon. Elle a été souvent novatrice (première application touristique du territoire, première radio numérique intercommunale, adaptation d'outils lors de la Covid-19...), tout en restant un outil au service des communes. Elle a su faire face au transfert des compétences Eau et Assainissement, avec près de 10 millions d'euros investis en quatre ans pour répondre à de grands enjeux, notamment celui de la sécurisation sanitaire. Des travaux d'envergure pour l'assainissement ont été entrepris sur les stations d'épuration de Boutervilliers et de Boissy-le-Sec. L'Agglomération s'est dotée d'outils structurants : projet de territoire, contrat local de santé... Des décisions difficiles et courageuses ont également dû être prises depuis sept ans. Elles ont été partagées, assumées, et permettent aujourd'hui de récolter le fruit des efforts collectifs réalisés et d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Pour citer quelques exemples de réalisations concrètes, des crèches sont construites à Étampes et à Morigny pour répondre aux besoins d'accueil collectif exprimés par les familles. La crèche familiale ne parvenait plus à répondre à ces besoins, des départs en retraite n'étaient pas remplacés faute de candidatures, et les accompagnements financiers de la Caisse d'allocations familiales (CAF) se dégradaient fortement.

Pour la première fois depuis la création de la CAESE, il est question de créer un musée, en l'occurrence une Cité culturelle muséale. Peu de territoires auront à porter un tel projet en Île-de-France dans les années à venir. Dotée d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, couplée à la plus belle des vitrines du musée avec des collections enrichies de plus de 20 000 objets, elle est un défi. L'Agglomération est accompagnée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour faire rayonner ce territoire porteur d'un label d'envergure.

Un futur complexe aquatique est aussi en réflexion. Il s'agit d'un dossier complexe, mais l'engagement est pris : avant la fin de la mandature, des actes forts seront posés. Il est urgent et important de préparer l'avenir, car la structure actuelle à Étampes est vieillissante et incapable de répondre aux besoins d'un territoire de 55 000 habitants dont l'aire d'attractivité dépasse le bassin de l'agglomération.

Ces trois exemples représentent plusieurs millions d'euros et démontrent la capacité financière de la CAESE. Les annonces ne suffisent pas : il est nécessaire d'avoir la capacité budgétaire de tenir ses engagements.

M. MITTELHAUSSER remercie son premier Vice-président, dont le rôle a été compliqué pendant cette période, car des décisions difficiles concernant les finances ont dû être prises. La CAESE est aujourd'hui une agglomération reconnue, mieux connue par les élus, par la population et par ses partenaires, et le travail mis en œuvre doit être salué. Il remercie également toutes celles et tous ceux qui font vivre cet établissement public de coopération intercommunale au quotidien, c'est-à-dire les agents, quel que soit le poste qu'ils occupent, du service d'entretien à l'eau et l'assainissement en passant par les affaires culturelles et les services à la population. Un personnel qui n'a pas été en reste dans les préoccupations et actions déployées ces dernières années. Ainsi, la prise en charge des mutuelles a été augmentée de 20 à 50 %, anticipant les évolutions, et la prévoyance a été fixée à hauteur de 10 euros par agent alors que le plancher était fixé à 7 euros. Un travail a été mené avec les représentants du personnel sur le temps de travail et une votation a été organisée, permettant de dégager 18 jours de RTT en plus des 25 jours de congés annuels. Le versement d'un régime indemnitaire à plus de 50 agents qui n'en touchaient pas auparavant et la réévaluation de l'ensemble a répondu à un objectif d'équité et de reconnaissance. La CAESE a également adhéré au Comité national d'action sociale (CNAS) pour une action sociale plus large et plus avantageuse.

M. MITTELHAUSSER remercie ses collègues élus, et notamment les 21 vice-présidents et présidents délégués qui l'ont accompagné durant sept ans, avec 105 réunions de bureau. Près de 43 conférences des maires se sont tenues, ainsi que 50 Conseils communautaires en comptant celui en cours. L'Agglomération est certes perfectible, mais elle fonctionne et tente de répondre aux immenses besoins des habitants. C'est un travail perpétuel qui nécessite une volonté forte. M. MITTELHAUSSER exprime le plaisir qu'il a à travailler avec chacun des membres du Conseil communautaire pour une Agglomération rassemblée, consolidée et unie avec un cap clair pour aborder sereinement cette dernière année de la mandature.

M. DIONNET remercie à son tour M. MITTELHAUSSER. Il expose la note de synthèse.

Le mandat 2020-2026 s'inscrit dans un contexte économique et social marqué par une succession de crises : crise sanitaire liée au COVID-19, tensions inflationnistes, hausse des coûts de l'énergie et incertitudes liées aux finances publiques.

En s'appuyant sur un pacte de gouvernance basé sur 7 engagements partagés par les 37 maires en exercice au début du mandat, la CAESE a su définir et maintenir une stratégie pour une gestion financière saine et anticiper les besoins de son territoire grâce à des choix stratégiques adaptés.

Depuis le début du mandat, la CAESE a adopté son projet de territoire, défini des orientations stratégiques pour son développement au service des communes, des habitants et des entreprises du territoire.

De nombreux services aux communes et aux habitants ont été développés et renforcés.

Près de 30 millions d'euros ont pu être investis tout en désendettant la commune de plus de 6 millions d'euros depuis 2021.

Alors que l'année 2025 marque la dernière année pleine avant le renouvellement des instances communales et intercommunales, le budget élaboré pour cet exercice s'inscrit dans la droite ligne des précédents avec :

- *Des services publics de qualité : la CAESE continue de maintenir un haut niveau de service public adapté aux besoins des habitants.*
- *Une gestion rigoureuse des ressources : les résultats excédentaires des exercices précédents, s'élevant à 12 millions d'euros, permettront d'abonder le budget 2025 et de préserver la capacité d'autofinancement.*
- *Stabilisation de la fiscalité : malgré un contexte budgétaire contraint, la CAESE maintient encore une fois ses taux de fiscalité tout en ajustant certaines contributions (TEOM et GEMAPI) pour répondre aux contributions budgétaires des syndicats concernés.*
- *La consolidation de la résilience financière de la CAESE : conformément à la stratégie financière, le niveau d'autofinancement et la capacité de désendettement se situent bien en deçà des seuils de vigilance malgré une baisse significative de la fraction de TVA fin 2024, reconduite à ce bas niveau en 2025.*
- *La mise en œuvre des projets inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec notamment en 2025 :*
 - o *Début des travaux de construction de la crèche de Morigny-Champigny.*
 - o *Lancement des travaux de rénovation des façades de la bibliothèque Diane de Poitiers.*
 - o *Choix de la maîtrise d'œuvre et préparation du permis de construire pour la future crèche du Nord bois Bourdon à Étampes.*
 - o *Démarrage des travaux du futur Schéma de Cohérence Territoriale — Air Énergie Climat (SCOT-AEC).*
 - o *Lancement de l'élaboration du Schéma directeur cyclable.*
 - o *Négociations pour des acquisitions foncières complémentaires nécessaires à la future cité culturelle.*
 - o *Développement de la réalité augmentée pour la mise en valeur des monuments de la CAESE.*
 - o *Mise en place d'un plan santé pour accompagner les communes dans le renforcement de l'offre de médecine de ville.*

M. DIONNET rappelle que 822 délibérations ont été adoptées du début de mandat à fin 2024 et souligne le rôle des commissions intercommunales, qui se sont réunies à 52 reprises. Un travail étroit a été mené avec les syndicats intercommunaux dont la CAESE est membre. L'Agglomération est restée un partenaire important pour les communes, en apportant des aides à hauteur de plus de 3,6 millions d'euros sur 211 dossiers. Un fonds dédié de 574 000 euros a par ailleurs alimenté 59 projets et des services communs ont été créés pour répondre aux besoins des communes.

Avant le 31 août 2025, le Conseil communautaire devra délibérer pour déterminer les règles de représentation des communes pour le mandat 2026-2032. D'après le droit commun, la Ville d'Étampes pourrait avoir deux conseillers supplémentaires, ce qui porterait le nombre total de conseillers communautaires de 75 à 77.

M. DIONNET énumère les stratégies définies pour l'avenir du territoire pendant le mandat 2020-2026 :

- L'aménagement du territoire, avec une forte contribution de l'Agglomération lors de l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Île-de-France — Environnement (SDRIF-e), le lancement du Schéma de cohérence territoriale Air Énergie Climat (SCoT-AEC) et la signature du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de la RN20,
- Le développement économique, avec l'adoption d'une stratégie concertée, l'aménagement et la cession de parcelles sur 2 hectares au Parc Sud Essor, et l'acquisition/cession de 11 hectares à Angerville,
- L'aménagement des communes, avec un partenariat des opérations d'aménagement à Étampes et Angerville et une participation au programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),
- Le logement et l'habitat, avec l'adoption du premier Programme Local de l'Habitat (PLH), la mise en place de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux (CIA), l'adoption du premier Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) et des garanties d'emprunt pour les réhabilitations de logements sociaux,
- La santé, avec la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et le déploiement de mallettes de télémédecine en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Sud-Essonne.

Pour améliorer le cadre de vie, la CAESE s'est efforcée d'offrir des services publics de qualité : engagement de nouvelles structures pour la petite enfance à Morigny-Champigny et Étampes, renforcement des capacités d'accueil et adoption du projet éducatif de territoire. Des cours de natation et d'aqua bike ont été créés, la piscine du Mérévillois et son mini-golf ont été rénovés et un projet de centre aquatique a été impulsé. Une médiathèque a été créée à Angerville, d'autres ont été modernisées. Un terrain a été cédé pour les contreparties foncières d'Action Logement et l'Agglomération a pris en charge le suivi de la charte locale d'insertion dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

M. DIONNET cite également le suivi, l'accompagnement et la mobilisation pour l'extension de la mise en place du Transport à la Demande (TAD), le lancement du premier schéma directeur cyclable, la forte hausse de la fréquentation de Cinétampes et l'acquisition de matériel, le développement de l'offre culturelle hors les murs et l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art pour enrichir les collections du musée.

Pour valoriser le territoire et renforcer son attrait touristique et son développement, plusieurs actions ont été réalisées : la première application touristique de l'Essonne, un film promotionnel du territoire, des campagnes de publicité hors les murs, la première radio numérique intercommunale de France, l'accompagnement du Vélorail, le lancement de packs touristiques, le renouvellement du mobilier de l'Office de tourisme et la vente de produits locaux, ou encore la labellisation de trois sites « Patrimoine d'intérêt régional ».

D'autres actions sont en cours : la négociation de locaux complémentaires et la programmation de la future Cité culturelle au centre d'Étampes, l'accompagnement de l'association de la cressiculture essonnoise vers l'obtention d'une IGP, l'étude pour la création d'une cuisine centrale avec les communautés de communes du Dourdannais et Entre Juine et Renarde, le bilan et le renouvellement du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire ».

L'inclusion est au cœur des valeurs du service public : neuf bâtiments sont désormais pleinement accessibles, quatre sont en cours de réalisation. Pour ouvrir les services publics à tous, des fauteuils de mise à l'eau sont prévus dans les piscines, un référent Handicap et un référent Santé et Accueil Inclusif ont été recrutés, et des livres à grands caractères adaptés ont été achetés pour les bibliothèques. Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, la CAESE a adhéré aux missions locales et a subventionné l'École de la 2^e chance. Elle s'est aussi inscrite au Dispositif à Vocation d'Insertion Professionnelle dans les crèches, en lien avec France Travail. Les prestations de services entretien du linge, des locaux, des espaces verts ont été confiés à des entreprises d'insertion et un marché a été réservé pour le recueil des encombrants valorisables.

M. DIONNET explique qu'au regard des enjeux liés au transfert des compétences Eau et Assainissement, les priorisations ont été les suivantes :

- Enjeux sanitaires sur la distribution d'eau potable et sur l'assainissement ;
- Préservation de la ressource en eau ;
- Travail sur les fuites les plus importantes ;
- Restructuration du patrimoine des châteaux d'eau ;
- Création de nouvelles ressources en eau potable, avec le forage d'Angerville 3.

La transition énergétique est au cœur des préoccupations. En 2023, 80 % de l'énergie consommée était produite sur le territoire, ce qui représente un pourcentage élevé qui a augmenté depuis 2019 de plus de 22 points. Lors de la réhabilitation de l'hôtel communautaire, une isolation extérieure en laine de bois a été réalisée et des pompes à chaleur ont remplacé des chaudières à fioul. Les installations de chauffage ont été calorifugées, et la CAESE a souscrit à l'électricité verte à 100 % et au biogaz pour tous ses bâtiments, bien que ce ne soit pas une obligation. Par ailleurs, la crèche de Morigny-Champigny bénéficiera d'un chauffage géothermique. Les flottes de véhicules et de vélos électriques se développent, et le passage aux lampes LED est programmé sur l'ensemble des zones d'activité, au théâtre et à la piscine d'Étampes. La mise en place de la collecte de biodéchets et l'optimisation des fréquences de collecte ont permis de contrer la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à Étampes. Les bâtiments sont entretenus avec des produits écocertifiés, et le Service public de Rénovation de l'Habitat a été mis en place.

M. DIONNET évoque la rénovation de la piscine du Mérévillois avec un bassin en inox, la construction de la médiathèque Lucien-Chaumette à Angerville et l'obtention du permis de construire pour la future crèche de Morigny-Champigny sur le foncier mis à disposition par la commune. Il cite également l'acquisition d'un site et la programmation de la future Cité culturelle et muséale, le jury de concours lancé pour une nouvelle crèche sur un foncier acquis par la Ville d'Étampes, la stratégie en cours pour un futur équipement aquatique et la rénovation des façades et de la toiture de la bibliothèque Diane de Poitiers.

Concernant le développement économique, une parcelle de plus de 2 hectares a été aménagée à Étampes pour créer 7 lots. Une stratégie de développement de foncier économique a été adoptée, et les zones d'activités économiques du secteur Étampes/Morigny-Champigny/Brières-les-Scellés et sur le pôle d'Angerville ont été étendues, conformément aux directives du SDRIF-e. Un partenariat a enfin été conclu avec l'institut Break Poverty pour lutter contre la pauvreté et la précarité des jeunes. 19 entreprises et 11 communes se sont ainsi mobilisées autour de 7 projets associatifs concernant 2 300 jeunes : soutien à la petite enfance et à la parentalité, prévention du décrochage scolaire, accès au premier emploi...

L'action intercommunale s'est poursuivie face à la pandémie de Covid-19 : acquisition de masques, mise en place de chèques-cadeaux, mise en place d'un plan de relance de l'économie locale, fourniture de tablettes aux familles sans internet pour l'apprentissage... Grâce aux décisions difficiles adoptées collectivement en 2021, et notamment à la hausse de taxes locales, la trajectoire financière de la CAESE a permis d'affronter l'augmentation des coûts de l'énergie, celle des cotisations sur les caisses nationales de retraite, l'arrêt des subventions du Conseil départemental, la perte de 500 000 euros en fraction de TVA en novembre 2024, le onzième programme de l'Agence de l'Eau et la fin des financements des réhabilitations, sans oublier un risque assurantiel de plus en plus difficile à couvrir.

Cette stratégie financière a permis de réaliser 29,7 millions d'euros d'investissements financés sur les différents budgets depuis le début du mandat. Elle a également permis un désendettement à hauteur de 6 millions d'euros sur le budget principal, la capacité de désendettement étant désormais inférieure à deux années.

Des services communs ont été créés pour répondre aux besoins des communes : les missions du service « Marchés publics et affaires juridiques » ont été élargies en 2021, suivies de celles du service NTIC. En 2022, un service commun « Instruction du droit des sols » a été créé pour 23 communes. En 2023, une réflexion a été menée sur la création d'un service commun de secrétaires de mairie, qui pourra être réalisée si les communes le souhaitent. En 2024, un service unifié en matière d'entretien et de restauration a été créé avec le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de l'Éclimont (SIRPVE).

En 2025, le contexte international est tendu : un ralentissement économique et des incertitudes financières sont observées, la croissance mondiale reste fragile et l'inflation ralentit, mais reste un défi. Quant aux marchés financiers, ils restent volatils. On assiste à une recomposition des échanges mondiaux : la guerre en Ukraine et les tensions au Moyen-Orient perturbent les marchés de l'énergie et accentuent les risques géopolitiques. La rivalité sino-américaine s'intensifie et de nouvelles alliances économiques

comme les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) modifient les équilibres mondiaux. La transition énergétique et la révolution technologique s'accélèrent : les investissements en énergies renouvelables progressent, mais des divergences entre pays freinent la mise en œuvre des objectifs. Enfin, l'essor de l'intelligence artificielle et des technologies numériques redéfinit les économies et les marchés du travail, soulevant des défis en matière de régulation et de cybersécurité.

Le contexte européen est complexe et évolutif, avec un ralentissement économique et des contraintes budgétaires. La croissance reste faible, et le retour des règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance en 2024 impose aux États membres des ajustements budgétaires, limitant leurs capacités d'investissement. La hausse des taux d'intérêt alourdit le coût de la dette, freinant les marges de manœuvre des gouvernements. L'Europe accélère la mise en œuvre de son Pacte Vert, mais les défis restent nombreux entre ambitions climatiques et réalité économique. La crise énergétique post-Ukraine a mis en lumière la nécessité d'une autonomie, avec un développement accru des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert. La réindustrialisation et la relocalisation des chaînes de valeur deviennent des priorités pour garantir une souveraineté économique face aux tensions internationales. La guerre en Ukraine continue de peser sur la sécurité et l'économie européennes, avec des dépenses accrues pour la défense. L'élargissement possible de l'Union européenne pose des défis en matière de gouvernance et de financement. Enfin, les élections européennes de 2024 pourraient modifier l'équilibre politique européen.

Le contexte national est incertain. La croissance française devrait ralentir et l'inflation ralentit, mais reste un défi, avec la persistance de hausses de prix dans certains secteurs comme l'alimentation. La nécessité de réduire le déficit public impose des arbitrages budgétaires. La réindustrialisation et le renforcement de la souveraineté économique restent des priorités. La France poursuit également son engagement dans la transition écologique, avec des tensions entre nécessité d'investir et contraintes budgétaires. La crise énergétique a mis en lumière l'importance du mix énergétique, notamment la relance du nucléaire et le développement des énergies renouvelables pour garantir une plus grande autonomie. Dans le domaine politique, la réforme des retraites et d'autres mesures structurelles continuent de nourrir un climat social plutôt tendu. L'augmentation du coût de la vie et les inégalités territoriales restent au cœur des préoccupations de tous, tandis que la scène politique est en mutation en vue des échéances électorales de 2027.

La Banque de France prévoit une croissance du PIB de 0,9 %, révisant à la baisse sa précédente estimation de 1,1 %. Après une inflation estimée à 2,4 % en 2024, elle anticipe une baisse à 1,6 % en 2025. L'Insee prévoit une augmentation du taux de chômage, qui atteindrait 7,6 % à la mi 2025, contre 7,3 % au deuxième trimestre 2024. Le gouvernement prévoit de réduire le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025, contre 6 % en 2024, grâce à 50 milliards d'euros d'économies et de hausses d'impôts. La dette publique devrait atteindre 117 % du PIB en 2027, contre 112 % actuellement. Quant à la balance commerciale, elle serait positive en 2025, soutenue par des exportations dynamiques.

Le projet de loi de finances pour 2025 a été retardé par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et la censure du gouvernement Barnier en décembre. Une loi de finances spéciale a été promulguée fin décembre afin de permettre à l'État de continuer à fonctionner. En janvier 2025, le nouveau Premier ministre François Bayrou a souhaité repartir du projet de loi de finances déposé en octobre 2024. Après quatre mois de marathon parlementaire, la France s'est finalement dotée d'un budget pour 2025.

Parmi les principales mesures concernant le bloc communal, on trouve la création d'un « DILICO », un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales versées aux collectivités à hauteur d'un million d'euros, dont 500 000 euros prélevés sur les communes. Selon les simulations, seules deux collectivités de la CAESE y contribueraient : Brières-les-Scellés et Châtignonville. La plus petite commune de l'Agglomération contribuerait donc à cet effort national. Cette mesure inscrite dans le budget 2025 ne serait pas reconduite en 2026.

Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), il y aura des gagnants et des perdants. D'une manière générale, elle augmente de 150 millions d'euros et les dotations d'intercommunalité, de solidarité rurale, de solidarité urbaine sont en hausse, mais la part forfaitaire baisse, tout comme la Compensation Part Salaires (CPS). On observe également une réduction de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds Vert.

Pour les EPCI, la fraction de TVA progresse. Pour mémoire, les établissements publics de coopération intercommunale perçoivent une fraction de la TVA nationale afin de compenser la suppression progressive de la CVAE depuis 2023 et la suppression de la taxe d'habitation. La prévision initiale d'évolution de TVA pour 2024 notifiée lors du vote du BP 2024 s'établissait à + 4,8 %. En fin d'année, elle a été ramenée à + 0,8 % seulement, ce qui représente un manque à gagner de 500 000 euros. La loi de finances 2025 supprime la dynamique prévue dans la loi de finances 2024. Ainsi, la fraction de TVA perçue par les EPCI en 2025 sera égale au montant reversé en 2024. Les 500 000 euros perdus en 2024 le seront donc de nouveau en 2025.

La suppression totale de la CVAE pour les entreprises est reportée de trois ans, à 2030. Les collectivités devaient compenser sa réduction progressive avec la TVA, mais puisque la dynamique de la TVA est gelée, elles perdent tout. Le soutien à l'investissement local diminue : le Fonds Vert s'établira à 1,15 milliard d'euros en 2025 et la DSIL diminue de 150 millions d'euros. Par ailleurs, la TVA sur les abonnements électricité et gaz va passer de 5,5 à 20 % tandis que les accises (taxes indirectes appliquées sur la consommation des produits énergétiques) vont baisser rétroactivement de manière significative jusqu'au 31 juillet, mais augmenteront de nouveau à partir du 1^{er} août. Les dépenses énergétiques devraient, en fin de compte, diminuer par rapport à 2024.

La hausse des cotisations employeur à la CNRACL s'étalera sur 4 ans, avec une première hausse de 3 points en 2025. Pour la CAESE, cela représente une dépense supplémentaire de 143 000 euros en 2025, et de plus d'1,4 million d'euros sur les quatre années.

M. DIONNET aborde le budget 2025 de la CAESE et indique que l'exécution du budget 2024 permet de cristalliser l'écart entre la progression des dépenses et des recettes de 2023, qui reste à peu près équivalent malgré 1,5 million d'euros de recettes exceptionnelles en 2023 et 500 000 euros de réduction de la fraction de TVA fin 2024.

Concernant les macro-indicateurs, l'épargne brute s'établit à 6,8 millions d'euros en 2024, contre 7,5 millions en 2023. Le taux d'épargne brute s'affiche à 15,9 % contre 17,8 % en 2023, 15,3 % en 2022 et seulement 4,7 % en 2021. La capacité de désendettement resterait stable à 1,7 an. Le résultat cumulé s'établit ainsi à 13,6 millions d'euros. Après couverture du déficit d'investissement, ce sont 12 millions d'euros qui viendront abonder le budget 2025, contre 8,2 millions d'euros en 2024.

La stratégie budgétaire de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des recettes a permis de dégager des résultats excédentaires sur la période 2020-2024, nécessaires pour financer les investissements programmés. Pour parler clairement, la CAESE a 12 millions d'euros dans ses caisses.

La fiscalité pourra donc être préservée : aucune hausse des taux n'est prévue pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, et pour la CFE des entreprises. Pour répondre aux appels à contribution des syndicats intercommunaux, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la Taxe GEMAPI seront modulés. Quant aux tarifs des services publics, ils seront actualisés conformément à la stratégie tarifaire adoptée qui s'aligne sur l'évolution des indices Insee.

Le projet de budget connaîtra une progression des dépenses réelles de fonctionnement de 368 000 euros environ, soit une augmentation de l'ordre de 1 % par rapport au budget primitif (BP) 2024. On notera également une progression des recettes réelles de fonctionnement de 576 000 euros, soit une augmentation de 1,37 %. Cela signifie donc une amélioration de l'épargne de gestion de 114 000 euros, ce qui augmentera l'épargne de 2,28 % par rapport au BP 2024.

La construction du budget 2025 sera impactée par la prise en charge des contributions aux missions locales avant la neutralisation de ces montants dans les attributions de compensation des communes, qui sera effective dès que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) aura statué. La régularisation des attributions de compensation au titre de la compétence Eaux pluviales urbaines, conformément au dernier rapport de la CLECT, viendra également améliorer les indicateurs financiers de la CAESE.

Pour le budget de fonctionnement, l'épargne brute devrait s'améliorer et s'établir à 4,8 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros au BP 2024. Grâce à sa stratégie affirmée de longue date, la situation financière de la CAESE permet d'aborder la dernière année pleine du mandat avec confiance et de laisser de véritables marges de manœuvre pour la mise en œuvre de projets sur la prochaine mandature.

Sur la période 2021-2025, la CAESE s'est désendettée de 6,1 millions d'euros, permettant ainsi, au-delà des excédents capitalisés, de financer massivement des investissements structurants pour répondre aux besoins des habitants du territoire. Il sera ainsi possible d'emprunter, si nécessaire, dans les prochaines années.

Sur 38 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2025, 32 millions sont des dépenses contraintes et donc difficilement compressibles. Les marges de manœuvre portent donc sur 5,7 millions d'euros. L'ensemble des services et des directions ont œuvré pour faire au plus juste.

La masse salariale sera impactée par des mesures exogènes et endogènes :

- Mesures exogènes : hausse de 3 points du taux de la cotisation CNRACL qui coûtera 143 000 euros, hausse d'un point du taux Urssaf qui coûtera 48 000 euros, participation obligatoire au risque prévoyance représentant 12 000 euros, avancements d'échelons selon un cadencement unique représentant 33 000 euros.
- Mesures endogènes : impact en année pleine des recrutements réalisés en 2024 (585 000 euros), organisation de mini-séjours pour les enfants fréquentant les centres de loisirs pour 5 000 euros, poursuite de la réflexion conduite sur le RIFSEEP avec la mise en œuvre, au-delà de l'IFSE, d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) coûtant 150 000 euros, nouveaux postes à hauteur de 2,3 ETP représentant une dépense supplémentaire de 82 000 euros.

M. DIONNET indique que la taxe de séjour est prévue à hauteur de 85 000 euros, mais il existe des taxes additionnelles au profit du Département, de la Société du Grand Paris et d'Île-de-France-Mobilités.

Le projet de budget 2025 déclinera la mise en œuvre des projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). 7 millions d'euros seront financés sans recours à l'emprunt. Un suréquilibre est prévu dans la section d'investissement pour la troisième année consécutive, à hauteur de 9,8 millions d'euros dédiés au financement des projets structurants en cours et à venir. Le désendettement sera de 1,3 million d'euros.

Les principaux investissements prévus en 2025 concernent le début des travaux de la crèche de Morigny-Champigny, le lancement des travaux de rénovation des façades de la bibliothèque Diane de Poitiers, le choix du MOE et la préparation du permis de construire pour la future crèche du Nord-Bois-Bourdon à Étampes. Il faut aussi noter le démarrage des travaux du futur SCoT-

AEC, l'élaboration du Schéma directeur cyclable, les négociations pour des acquisitions foncières complémentaires nécessaires à la future Cité culturelle. Sont aussi prévus la valorisation du territoire sur le parcours Vélorail, le développement de la réalité augmentée à Guinette et dans divers monuments, ou encore la mise en place d'un plan santé pour accompagner les communes qui favorisent la médecine de ville et soutenir les opérations de prévention.

Compte tenu des enjeux financiers de certains programmes, plusieurs projets feront l'objet d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) : la crèche de Morigny-Champigny, le SCoT-AEC et la rénovation des façades de la bibliothèque Diane de Poitiers. Ce sera probablement aussi le cas pour la future crèche d'Étampes et la Cité culturelle.

La section d'investissement est calibrée pour le mandat 2026-2032 : les 9,8 millions d'euros d'excédents d'investissement restent disponibles pour le financement des projets inscrits au PPI, mais également pour ceux qui seront souhaités par les futurs élus intercommunaux.

Le budget annexe Amen Créa ne rencontre pas de difficulté. Deux hôtels d'activités sont concernés : le Rurapôle à Saclas et Sud Essor Activités à Brières-les-Scellés. Leur taux d'occupation est très bon et le budget s'équilibre naturellement entre dépenses et recettes.

Pour le budget annexe Eau et Assainissement, les principaux enjeux sont les suivants :

- Répondre aux objectifs de sécurité sanitaire ;
- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable afin de limiter les pertes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles ;
- Moderniser les infrastructures d'assainissement collectif pour répondre aux exigences réglementaires et améliorer les performances globales ;
- Réduire les coûts liés aux redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) grâce à une meilleure anticipation des études et des travaux nécessaires.

Au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle concession DSP assainissement est mise en œuvre. L'année sera déterminante en matière d'eau et d'assainissement, avec des investissements prévus pour assurer la pérennité des infrastructures, améliorer les rendements et répondre aux exigences réglementaires afin de limiter l'impact financier des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau prévues en 2027. Au total, 7 millions d'euros ont été investis sur l'eau et plus de 2 millions d'euros sur l'assainissement depuis 2020, ce qui représente des montants importants.

Concernant l'eau potable, on peut citer des opérations ciblées de remplacement de compteurs et de renouvellement de canalisations avec pour objectif prioritaire l'amélioration du rendement des réseaux et de réduction des prélèvements, des travaux de sécurisation sanitaire avec l'abandon de la source Sainte-Apolline et les travaux de réhabilitation du réservoir de Blandy.

Le solde d'investissement global est positif, mais il est négatif pour la régie (- 181 000 euros). Le solde d'exploitation global est également positif. L'équilibre général est donc très positif, mais négatif pour la régie. La situation est à surveiller pour le budget 2026. Des actions devront peut-être être mises en place.

1,4 million d'euros d'investissements est prévu en 2025, et des investissements en 2026 et après sont également prévus pour un montant de 830 000 euros, qui sera sûrement revu à la hausse.

Concernant l'assainissement, les investissements réalisés ces cinq dernières années s'élèvent à 2,7 millions d'euros. Parmi les opérations prioritaires identifiées pour 2025 figurent une étude du SDA pour Boissy-la-Rivière, le renouvellement des arrêtés d'autorisations de rejets pour Saint-Escobille et la réalisation des Analyses des Risques et Défaillances et des obligations réglementaires. Figurent également la mise en conformité du canal de rejet de la STEP de Saint-Hilaire, l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la STEP du hameau du Rotoir et les travaux de réhabilitation et de reprise des réseaux Eaux usées de la rue Reverseleux à Étampes.

Pour l'assainissement en DSP et en SPANC, le solde d'exploitation sera globalement positif en 2025. Il sera très positif pour la DSP et légèrement positif pour le SPANC. Le solde d'investissement est également positif et le solde général est très positif, avec plus de 5 millions d'euros. Des investissements à hauteur de 876 000 euros sont prévus en 2025, et à hauteur de 236 000 euros pour 2026 et au-delà.

M. DIONNET évoque l'état de la dette. Pour le budget principal, l'encours continue de diminuer en l'absence d'emprunt ces trois dernières années. La dette est classée sans risque, avec des taux fixes en très grande majorité et aucun emprunt toxique. Pour le budget Eau potable, un emprunt a été contracté en 2023 et l'encours est également sans risque. Pour le budget Amen Créa, l'encours de dette diminue et il s'agit exclusivement de taux fixes. Pour le budget Assainissement, l'encours de dette diminue malgré un petit emprunt en 2023 et les taux sont majoritairement fixes.

Concernant les ressources humaines, le budget primitif (BP) 2025 prévoit 16,7 millions d'euros sur la ligne 012 consacrée aux charges de personnel. Ce montant augmente depuis 2023, et notamment de 5,4 % entre 2024 et 2025 en raison des hausses imposées. L'augmentation entre 2024 et 2025 représente 1 million d'euros, dont 300 000 euros de mise à disposition de services refacturés. Les heures supplémentaires sont relativement stables lorsqu'on prend du recul sur plusieurs années, que ce soit en nombre d'heures ou en montant. Quant aux indemnités chômage versées, puisque l'Agglomération est son propre assureur, elles sont en baisse. La structuration des effectifs fait état de 360 ETP en 2024, dont 74 % de femmes et 26 % d'hommes. La moyenne d'âge est de 36 ans pour les hommes et de 39 ans pour les femmes. Près de 80 % des emplois sont à temps complet et 59 % de

ces emplois sont occupés par des femmes. 5 % des postes sont exercés à temps partiel, uniquement par des femmes. Il faut rappeler que le temps partiel est choisi par l'agent alors que le temps non complet est choisi par la collectivité.

La participation à la mutuelle, mise en place en 2013, est en hausse. La dernière revalorisation a été effectuée en janvier 2019 pour atteindre en moyenne 50 % du montant de la cotisation payée par l'agent. 41 % des agents en bénéficient, ce qui représente une augmentation de 42 % depuis 2020. 331 agents bénéficient par ailleurs du CNAS, avec une cotisation annuelle de 69 000 euros de la part de la CAESE. On recense 198 utilisateurs, qui ont perçu 64 000 euros au total.

M. DIONNET remercie l'ensemble des directions et des services qui ont participé à l'élaboration de ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il salue le travail important mené par Linda et Victor pour réaliser une présentation claire. L'élaboration du budget a été compliquée en début de mandat, mais elle est désormais beaucoup plus simple, car il est plus facile d'avoir de l'argent dans ses caisses plutôt que de ne pas en avoir. Des investissements vont maintenant pouvoir être mis en œuvre, grâce à une situation financière beaucoup plus saine.

M. MITTELHAUSSER ouvre le débat.

M. HILLAIRE revient sur les 9,8 millions d'euros d'excédents prévus au budget 2025, dont une partie devrait être attribuée aux investissements prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Parmi les investissements à court terme, on trouve la crèche de 60 berceaux à Morigny et la crèche d'Étampes. M. HILLAIRE demande si le paiement de ces deux structures s'étalera à cheval sur 2025 et 2026 ou si la totalité est comptabilisée dès 2025.

M. DIONNET explique qu'une autorisation de programme/crédit de paiement (AP-CP) sera mise en place et permettra de structurer les paiements et les recettes. Il est évident que la construction de la crèche de Morigny débordera sur 2026. Quant à celle d'Étampes, le montant n'est à ce jour pas encore établi et ne peut donc pas encore être budgété. Ces investissements devront probablement s'échelonner sur plusieurs années. Il ne serait pas raisonnable de tout prévoir pour 2025, sauf à prévoir uniquement des dépenses sans aucune recette. L'objectif est bien d'échelonner sur plusieurs années, dès que le montant des dépenses sera établi.

M. MITTELHAUSSER précise que le permis de construire pour la crèche de Morigny est signé et que la pose de la première pierre est prévue fin juin. Les premières dépenses importantes devraient donc intervenir à partir du mois de septembre. Concernant la crèche d'Étampes, la première phase du jury de concours vient de se tenir et la seconde phase aura lieu au mois de juin. La pose de la première pierre ne pourra donc pas intervenir avant fin 2025, voire début 2026. En revanche, la rénovation des façades de la bibliothèque Diane de Poitiers aura lieu dès l'exercice 2025. Elle a été repoussée à de nombreuses reprises, car il existe parfois un fossé entre les annonces de la DRAC et la réalité. La première estimation faisait ainsi état de 800 000 à 900 000 euros, avec un accompagnement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 400 000 euros. Suite à l'inflation et à des demandes légitimes des architectes des Bâtiments de France, le montant des travaux est désormais estimé à 1,8 million d'euros. La DRAC est donc sollicitée pour augmenter son financement, mais elle ne devrait pas le faire au-delà de 90 000 euros supplémentaires. Ces travaux devraient eux aussi s'échelonner sur deux exercices budgétaires, avec un démarrage du chantier souhaité en septembre. Chronologiquement, les travaux de la crèche de Morigny devraient donc précéder ceux de l'hôtel Diane de Poitiers. Par ailleurs, les études pour la consolidation du clocheton de l'Hôtel-Dieu s'achèvent et vont laisser la place à une réflexion sur le devenir de cette ancienne chapelle.

M. HILLAIRE estime qu'il aurait été intéressant d'avoir le détail, même provisoire, des principales dépenses prévues qui seront financées par les 4,9 millions d'euros investis en 2025. D'une manière plus générale, il est d'accord avec M. DIONNET pour dire que ce Rapport d'Orientation Budgétaire est un document rigoureux, structuré et qu'il annonce un programme ambitieux avec des projets concrets. Il rappelle néanmoins que les crèches se sont fait attendre depuis le début du mandat, malgré le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) établissant la tendance à la baisse du nombre de berceaux disponibles. La CRC indiquait que les crèches collectives coûtaient moins cher que les crèches familiales et qu'il était important d'améliorer leur taux de remplissage.

Investir dans des équipements utiles et structurants est nécessaire : construction de crèches, mise en place d'un schéma directeur cyclable, projet de future Cité culturelle... Les impacts de la compétence Tourisme de la CAESE sont visibles lors de ce mandat : c'est une réussite, notamment grâce aux agents et aux fonctionnaires qui travaillent sur le territoire.

M. HILLAIRE regrette toutefois la vision très austéritaire des budgets et des investissements prévus dans ce ROB. Il note qu'il est beaucoup question de « trajectoire de désendettement », d'« épargne brute élevée », de « capacité d'investissement sans recours à l'emprunt », mais il s'interroge sur le prix de ces choix. Financer des équipements qui dureront 40 ans sans aucun emprunt revient à faire porter la totalité de ces équipements sur deux ou trois budgets. Avoir de l'argent en caisse fait plaisir aux actionnaires et cela peut se comprendre dans une entreprise, mais les choses sont différentes lorsqu'il s'agit d'un service public. Dégager des excédents budgétaires peut être vu comme le signe d'une bonne gestion, mais cela signifie aussi que le budget de fonctionnement est fortement contraint pour arriver à ces marges. Ce budget aurait pu répondre à des critères sociaux et environnementaux. Par exemple, le budget alloué aux communes pour les aides environnementales n'est pas assez élevé et pourrait être doublé. Il s'agit aussi d'investissements d'avenir, et ne pas le faire revient à perdre du temps.

M. HILLAIRE trouve dommage de ne pas reparler de la régie publique, comme il en avait été question au moment du contrat avec VEOLIA. Il se dit en revanche agréablement surpris de constater l'évolution de M. MITTELHAUSSER depuis 2021 au sujet de l'implantation de la future piscine intercommunale. Le syndicat mixte de la base de loisirs évoquait la piste d'un futur centre

aquatique sur le territoire de la CAESE en 2021. Or ce projet est désormais avorté, notamment parce que les sols dans la partie basse ne sont pas adaptés à des structures lourdes, ce qui génère des coûts exorbitants. Il est plus intéressant de trouver des terrains nécessitant moins de frais de génie civil.

Les propositions du groupe de M. HILLAIRE concernant l'isolation en laine de bois ont été citées et il s'en félicite. Ce détail montre que le groupe a su faire évoluer certains dossiers durant le mandat. Mais il rappelle que le territoire a d'énormes besoins dans les domaines de la santé, du transport et de l'activité économique. Certes, financer d'importants équipements sur seulement quelques exercices budgétaires relève du tour de force et démontre une saine gestion budgétaire, mais l'emprunt ne doit pas être un tabou et il ne faut pas aller trop loin sur cette voie. Les budgets ne sont pas désincarnés : les citoyens utilisent des services publics. Les agents ne doivent pas manquer d'éléments pour travailler correctement et souffrir d'un manque de moyens.

M. DIONNET s'accorde à dire qu'il ne faut pas s'interdire de recourir à l'emprunt. Cela a d'ailleurs été fait pendant le mandat. Au-delà de l'emprunt, c'est le remboursement qui importe : emprunter revient à grever la section de fonctionnement et il faut être en mesure de rembourser. Il est effectivement déraisonnable de faire porter sur deux ou trois exercices budgétaires le financement d'équipements de quelques dizaines de millions d'euros, comme ce sera par exemple le cas du futur centre aquatique qui coûtera plus de 10, voire 12 millions d'euros. La CAESE ne sera donc pas en mesure de financer cet équipement en deux ou trois ans et devra recourir à l'emprunt. Les dépenses courantes et les petits investissements peuvent être financés par l'excédent budgétaire. Pour les projets structurants, comme ceux qui s'annoncent, la question de l'emprunt doit se poser pour ne pas amoindrir la cagnotte qui doit servir aux projets courants. Le futur musée, la piscine et peut-être les crèches peuvent nécessiter d'emprunter. Mais ces emprunts peuvent être envisagés, car l'Agglomération dégage des résultats sur son budget de fonctionnement. Emprunter est facile, mais rembourser peut être plus compliqué, dans la gestion des particuliers comme dans celle des collectivités. Il faut rester vigilant pour rester dans cette situation favorable. Il y a deux ou trois ans, ces projets structurants n'étaient pas envisageables et recourir à l'emprunt aurait nécessité d'augmenter les taux d'imposition pour être en mesure de rembourser. La réalisation d'un centre aquatique n'est possible que parce que la situation financière s'est améliorée. L'objectif est de ne pas augmenter les impôts et de faire fonctionner les services à la population en prenant soin du bien-être des agents, tout en envisageant des projets structurants indispensables à la collectivité.

Concernant les aides environnementales évoquées par M. HILLAIRE, M. DIONNET ne s'y dit pas opposé, mais il rappelle qu'en 2024, seulement 40 % de l'enveloppe de 132 000 euros allouée budgétairement ont été dépensés.

M. MITTELHAUSSER confirme qu'il n'est pas question de ne pas emprunter. De toute façon, 9 millions d'euros d'excédent seraient insuffisants pour financer, même en un seul mandat, deux crèches dont le coût est évalué à 3,3 millions d'euros chacune et une Cité culturelle estimée à 7 ou 8 millions hors taxes, sans oublier la rénovation des façades de l'hôtel Diane de Poitiers qui coûtera 1,8 million d'euros et le complexe aquatique de l'ordre de 10 millions hors taxes. Un emprunt sera nécessaire pour amortir ces équipements sur plusieurs années. Il s'agit d'équipements pérennes destinés à durer au-delà d'une génération, et il n'est pas question de faire reposer la charge financière uniquement sur le contribuable des dix prochaines années. Il est néanmoins important de se désendetter et de dégager des excédents afin d'être crédibles pour rembourser ses emprunts. Il ne s'agit pas d'une politique d'austérité, mais d'une politique pragmatique et réaliste. La CAESE n'a effectivement pas d'actionnaires et ne verse pas de dividende. Les 9,8 millions d'euros d'excédent dégagés ne permettront à aucun élu de se rendre sur une plage paradisiaque ou de placer de l'argent dans un compte offshore. Quant au budget de fonctionnement des services, il est fixé à la suite d'un dialogue et en fonction des priorités fixées. Le plus important est bien sûr de faire fonctionner les services destinés au public et de répondre aux besoins les plus élémentaires, sans oublier d'accompagner certains projets.

M. MITTELHAUSSER convient que des besoins d'accueil en structure petite enfance existent. Les derniers investissements dans ce sens remontent à 2013. Mais le sujet de la crèche familiale est différent. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes soulignait un taux d'occupation inférieur à ce qu'exige la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il notait que la CAESE en avait conscience et qu'elle commençait à réduire les capacités d'accueil et l'agrément de la crèche familiale pour rentrer dans les critères de la CAF. Les dépenses de masse salariale ainsi économisées seraient de nouveau à prévoir dès l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil collectif. À l'époque, seule la construction d'une crèche à Morigny était envisagée. La situation budgétaire permet aujourd'hui de construire également une crèche à Étampes. Le secteur de la petite enfance se caractérise par d'importantes difficultés de recrutement et une forte demande d'accueil collectif de la part des parents. Les recettes de la CAESE dans le domaine de la petite enfance sont réparties en trois catégories : l'accompagnement de la CAF pour un tiers, les prestations versées par les familles et le budget communautaire qui traduit la solidarité du territoire.

Quant à l'exemple de la laine de bois, M. MITTELHAUSSER estime que c'est le résultat de la capacité à débattre des élus. Il est important d'être le plus en adéquation possible avec les enjeux actuels et futurs, et avec les attentes des citoyens concernant l'exemplarité dans le développement des bâtiments publics.

M. HILLAIRE fait remarquer que l'analyse politique d'un ROB découle de ce qui y est écrit. Il répète que des précisions manquent sur le fléchage des budgets et sur le planning de réalisation des dépenses. Ces éléments auraient pu éclairer les lecteurs et les citoyens. Il note également dans le rapport une rhétorique libérale indéniable, par exemple lorsqu'est évoquée la réforme des retraites et le « contexte social tendu » qu'elle a provoqué, comme si la forte mobilisation populaire n'était qu'un simple dérangement. Le rapport parle aussi de la réduction des déficits publics qui nécessite des arbitrages, « notamment sur les dépenses sociales et publiques ». Cette ligne nationale n'est jamais critiquée, et on peut d'ailleurs la retrouver dans la gestion de l'Agglomération. Elle impose pourtant de réduire la solidarité et de faire le choix d'une fiscalité injuste.

Il est dommage que le rapport ne précise pas que des emprunts sont prévus et que les investissements porteront aussi sur le prochain mandat. Il serait intéressant de savoir quelle sera la part d'autofinancement grâce à l'excédent budgétaire dégagé. Ces éléments découlent du Plan Pluriannuel d'Investissement, qui manque pour procéder à une analyse approfondie et ne pas tenter de procès injustifié. En avoir connaissance aurait permis à M. HILLAIRE de ne pas s'exprimer en pensant que les investissements seraient concentrés sur quelques années. L'accent est mis sur la bonne gestion financière et l'excédent budgétaire, laissant penser que le budget de fonctionnement des services est très contraint. Certaines structures sont saturées, des places manquent dans les structures périscolaires ou d'accueil collectif et ces problèmes posent question. Les difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance sont par ailleurs dues notamment au niveau de rémunération proposé à ces agents. La fonction publique souffre globalement d'un manque d'attractivité. Dans le secteur hospitalier par exemple, 80 000 infirmières ne veulent plus exercer leur métier dans les conditions de travail qui sont les leurs. Il est important d'en avoir conscience pour comprendre les dynamiques qui traversent les territoires et les difficultés rencontrées par les élus pour augmenter le nombre de structures et de places.

M. MITTELHAUSSER rappelle que le ROB se veut le plus pragmatique possible, qu'il s'agit d'orientations budgétaires et non d'un document comptable. Les autorisations de programme/crédits de paiement (AP-CP) déclineront en temps et en heure la stratégie et donneront lieu à des délibérations, avec des données chiffrées. Concernant les difficultés rencontrées par des familles pour obtenir des places dans les structures de la petite enfance, on observe ces derniers mois une augmentation des capacités d'accueil grâce à des recrutements. Les choses ne vont pas toujours assez vite, mais l'augmentation des effectifs doit être validée par les services départementaux du ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Ces procédures prennent du temps.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 VOIX POUR *Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX),* **3 CONTRE** *(Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT))* et **1 ABSTENTION** *(Tarik MEZIANE), le Conseil communautaire*

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

2. Aides communautaires 2025

M. DIONNET expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle que le 15 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a adopté son nouveau pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2023-2026 lequel régit les relations économiques et financières entre la CAESE et ses communes. Ce pacte acte ainsi les relations entre la CAESE et les communes dans le même esprit d'entraide et de solidarité qui a toujours prévalu au sein du territoire depuis sa création.

Ce nouveau pacte financier et fiscal de solidarité a renouvelé le dispositif des aides communautaires selon le même principe que celui adopté initialement, à savoir une aide par habitant dégressive afin de soutenir plus activement les plus petites communes dans leurs efforts d'investissement.

Afin de pouvoir notifier à chaque commune le montant de l'aide communautaire 2025 à laquelle elles peuvent prétendre, il est nécessaire de délibérer pour prendre en compte la population applicable au 1^{er} janvier 2025 telle que publiée au Journal officiel.

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter le montant des aides communautaires 2025 tenant compte des populations communales 2025 et des participations comme les années précédentes.

Participation de la Communauté d'Agglomération au titre des Contrats communautaires d'aménagement et de développement (montant par habitant par an)	
<i>Participation pour les 100 premiers habitants</i>	<i>23,00 €</i>
<i>Participation pour 200 habitants supplémentaires</i>	<i>18,00 €</i>
<i>Participation pour 200 habitants supplémentaires</i>	<i>15,07 €</i>
<i>Participation pour 500 habitants supplémentaires</i>	<i>12,92 €</i>
<i>Participation pour 2500 habitants supplémentaires</i>	<i>10,76 €</i>

<i>Au-delà de + de 3500 habitants</i>	<i>8,61 €</i>
---------------------------------------	---------------

Au titre de 2025, le montant des aides communautaires s'élève à : 669 606 €

<i>Commune</i>	<i>Population totale au 1er janvier 2025</i>	<i>AIDE 2025</i>
ABBEVILLE-LA-RIVIÈRE	339	6 488 €
ANGERVILLE	4 468	50 608 €
ARRANCOURT	125	2 750 €
AUTHON-LA-PLAINE	379	7 091 €
BLANDY	119	2 642 €
BOIS-HERPIN	84	1 932 €
BOISSY-LA-RIVIÈRE	542	9 457 €
BOISSY-LE-SEC	709	11 614 €
BOUTERVILLIERS	433	7 904 €
BOUVILLE	673	11 149 €
BRIÈRE-LES-SCELLÉS	1 235	17 903 €
BROUY	134	2 912 €
CHALO-SAINT-MARS	1 059	16 009 €
CHALOU-MOULINEUX	388	7 226 €
CHAMPMOTTEUX	367	6 910 €
CHATIGNONVILLE	71	1 633 €
CONGERVILLE-THIONVILLE	216	4 388 €
ETAMPES	26 791	242 810 €
FONTAINE-LA-RIVIÈRE	183	3 794 €
LA FORÊT-SAINTE-CROIX	157	3 326 €
GUILLEVAL	820	13 048 €
MAROLLES-EN-BEAUCE	241	4 838 €
MÉRÉVILLOIS	3 464	41 887 €
MEROBERT	643	10 762 €
MESPUITS	189	3 902 €
MONNERVILLE	385	7 181 €
MORIGNY-CHAMPIGNY	4 543	51 254 €
ORMOY-LA-RIVIÈRE	1 001	15 385 €
PLESSIS-SAINT-BENOIST	331	6 367 €
PUISELET-LE-MARAIS	266	5 288 €
PUSSAY	2 212	28 415 €
ROINVILLIERS	111	2 498 €
SACLAS	1 877	24 811 €
SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE	478	8 582 €
SAINT-ESCOBILLE	481	8 628 €
SAINT-HILAIRE	410	7 558 €
VALPUISEAUX	635	10 658 €
TOTAL	56 559	669 606 €

M. MITTELHAUSSER indique que M. DUBOIS est arrivé avant le vote de la délibération précédente et ne donne donc plus son pouvoir à M. ROULAND. Le départ de M. DESMURS donne en revanche pouvoir à M. CROSNIER.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE le tableau des aides communautaires 2025 tel que :

Commune	Population totale au 1er janvier 2025	AIDE 2025
ABBEVILLE-LA-RIVIÈRE	339	6 488 €
ANGERVILLE	4 468	50 608 €
ARRANCOURT	125	2 750 €
AUTHON-LA-PLAINE	379	7 091 €
BLANDY	119	2 642 €
BOIS-HERPIN	84	1 932 €
BOISSY-LA-RIVIÈRE	542	9 457 €
BOISSY-LE-SEC	709	11 614 €
BOUTERVILLIERS	433	7 904 €
BOUVILLE	673	11 149 €
BRIÈRE-LES-SCÉLLÉS	1 235	17 903 €
BROUY	134	2 912 €
CHALO-SAINT-MARS	1 059	16 009 €
CHALOU-MOULINEUX	388	7 226 €
CHAMPMOTTEUX	367	6 910 €
CHATIGNONVILLE	71	1 633 €
CONGERVILLE-THIONVILLE	216	4 388 €
ETAMPES	26 791	242 810 €
FONTAINE-LA-RIVIÈRE	183	3 794 €
LA FORÊT-SAINTE-CROIX	157	3 326 €
GUILLEVAL	820	13 048 €
MAROLLES-EN-BEAUCE	241	4 838 €
MÉRÉVILLOIS	3 464	41 887 €
MEROBERT	643	10 762 €
MESPUITS	189	3 902 €
MONNERVILLE	385	7 181 €
MORIGNY-CHAMPIGNY	4 543	51 254 €
ORMOY-LA-RIVIÈRE	1 001	15 385 €
PLESSIS-SAINT-BENOIST	331	6 367 €
PUISELET-LE-MARAIS	266	5 288 €
PUSSAY	2 212	28 415 €
ROINVILLIERS	111	2 498 €
SACLAS	1 877	24 811 €
SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE	478	8 582 €
SAINT-ESCOBILLE	481	8 628 €
SAINT-HILAIRE	410	7 558 €
VALPUISEAUX	635	10 658 €
TOTAL	56 559	669 606 €

3. Protocole transactionnel avec la Commune d'Étampes

M. DIONNET expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle que, depuis sa création, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE), s'est appuyée pour l'exercice effectif de ses compétences, sur les services publics déjà existants de la Ville d'Étampes, tout en travaillant à tendre vers une totale autonomie.

Depuis le dernier protocole financier en date du 10 avril 2019, portant sur les exercices antérieurs à 2019, plusieurs points nécessitent que chacune des deux entités prenne exclusivement en charge les dépenses qui lui incombent.

Le projet de protocole a pour objet de prévenir une contestation liée au remboursement des denrées alimentaires commandées entre 2019 et 2021 par la Cuisine centrale municipale d'Étampes pour le service fait à la CAESE, le remboursement des mises à disposition de service entre avril et septembre 2022 et la consommation en eau nécessaire à la climatisation des archives municipales situées alors dans l'Hôtel Diane de Poitiers, entre 2019 et 2024.

Le protocole transactionnel repose expressément et exclusivement sur les éléments chiffrés suivants :

Objet	Sommes demandées par la Ville	Sommes demandées par la CAESE
Remboursement des denrées alimentaires commandées par la cuisine centrale	63 436,69 €	9 029,33 €
Remboursement des mises à dispositions de services entre avril et septembre 2022	182 152,89 €	
La consommation en eau de la climatisation des archives		8 807,37 €
TOTAL	245 589,58 €	17 836,70 €

Après négociations entre les parties, les sommes ainsi demandées passent à :

Objet	Sommes demandées par la Ville	Sommes demandées par la CAESE
TOTAL dû après négociation	236 782,21 €	9 029,33 €
Soit une concession à hauteur de	-8 807,37 €	-8 807,37 €
Somme effectivement versées	227 752,88 €	0,00 €

Soit un solde de remboursement effectif de 227 752,88 € dû par la CAESE à la Ville d'Étampes (à savoir 236 782,21 € moins 9 029,33 €).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE les termes du protocole transactionnel entre l'Agglomération et la Commune d'Étampes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel entre l'Agglomération et la Commune d'Étampes.

4. Détermination des tarifs de commercialisation de spots publicitaires pour la radio intercommunale « Sud-Essonne la Radio »

M. DIONNET expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle que, le 30 septembre dernier, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne lançait « Sud Essonne la Radio », la première radio numérique intercommunale 100 % publique en France.

Un nouvel outil de promotion du territoire et une vitrine culturelle et touristique, tant pour les habitants du Sud de l'Essonne que pour ceux des départements voisins, en région Île-de-France et Centre-Val de Loire.

Elle est animée essentiellement par des agents de l'Agglomération, au travers de chroniques et d'émissions.

Diffusée par le biais de son site internet (sudessonne.fr) et des applications gratuites pour Android (Google) et iOS (Apple), ainsi que sur les enceintes connectées Alexa d'Amazon — Google ayant cessé cette fonctionnalité sur ses assistants depuis le 13 juin 2023 —, « SUD ESSONNE la Radio » est également reprise sur les plus grandes plateformes d'écoute en ligne de radios : TuneIn, Deezer, MyTuner Radio, RadioLine...

Début mars 2025, la radio comptait plus de 690 000 écoutes cumulées, soit une moyenne d'environ 5 000 auditeurs par jour.

Depuis sa création, plusieurs entreprises et artisans locaux ont fait part de leur souhait de diffuser de la publicité, une demande restée en suspens faute de grille tarifaire définie.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter une grille tarifaire, hors-concours ou partenariat exceptionnel, pour la diffusion de spots publicitaires et la sponsoring de chroniques, diffusés entre 6 h et 21 h, en s'appuyant sur les tarifs généralement constatés pour les radios uniquement en ligne d'audience similaire, ainsi que sur les coûts de production.

M. MITTELHAUSSER indique que M. MEZIANE est arrivé et ne donne donc plus pouvoir à Mme TRAN QUOC HUNG.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE la création des tarifs de commercialisation de spots publicitaire pour la radio intercommunale « Sud-Essonne la Radio », hors-concours ou partenariat exceptionnel, comme suit :

Tarifs de diffusion :

Spot publicitaire — Base 30 secondes (330 caractères/environ 80 mots) :

Nombre de semaine	Nombre de passages	Coût total	Coût unitaire
1 semaine	56 passages (8 x 7 jours ou 14 x 4 jours)	20 €	0,36 €
2 semaines	112	35 €	0,31 €
3 semaines	168	50 €	0,29 €
4 semaines	224	60 €	0,27 €

Spot publicitaire — Base 20 secondes (250 caractères/environ 60 mots) :

Nombre de semaine	Nombre de passages	Coût total	Coût unitaire
1 semaine	56 passages (8 x 7 jours ou 14 x 4 jours)	16 €	0,29 €
2 semaines	112	29 €	0,26 €
3 semaines	168	42 €	0,25 €
4 semaines	224	52 €	0,23 €

Sponsoring de chronique — Base 10 secondes (110 caractères/environ 25 mots) :

Pour 4 semaines, pour 1 chronique :

Type de chroniques	Nombre de passages	Coût total	Coût unitaire
Quotidienne (type météo, horoscope, sports, éphéméride...)	224 passages (8 passages/jour)	60 €	0,27 €
Hebdomadaire « 16 » (type pépites du territoire, écologie, droits et démarches...)	16 (4 passages par semaine)	8 €	0,50 €
Hebdomadaire « 32 » (type CINÉTAMPES)	32 (8 passages par semaine)	13 €	0,40 €
Hebdomadaire « 40 » (type La minute patrimoine, spectacles)	40 (10 passages par semaine)	16 €	0,40 €
Hebdomadaire « 48 » (type agendas)	48 (12 passages par semaine)	19 €	0,40 €
Autre chroniques	80 (20 passages par semaine)	28 €	0,35 €

Tarifs de production :

Sauf si le spot publicitaire est fourni et qu'il respecte les exigences techniques de diffusion (durée, qualité sonore...), la conception du message est confiée à un studio de production professionnel. Cela inclut la rédaction du scénario, l'enregistrement par un comédien ou une comédienne voix-off, les droits de diffusion commerciale pour une durée de deux ans, ainsi que le montage, le traitement sonore, les effets et la musique, le tout en format haute définition :

- 60 € pour un spot de 30 secondes
- 50 € pour un spot de 20 secondes

Pour les messages de sponsoring réalisés en interne, avec un traitement en studio de production :

- 15 € pour un message de sponsoring

PRÉCISE qu'une régie de recettes « Régie publicitaire pour Sud-Essonne la Radio » sera créée auprès du Service Communication par décision du Président.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. Présentation du Rapport Développement Durable 2024

M. VILLATE expose la note de synthèse.

Impliquant l'ensemble des directions de la CAESE, le rapport montre la transversalité des domaines inhérents à une démarche de développement durable. La note de synthèse suivante présente des focus sur les thématiques abordées dans le rapport.

1. Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Le fonds dédié à la transition écologique a financé 8 projets pour un total de 52 768 €, dont 2 projets spécifiquement liés à la transition énergétique pour un montant de 21 556,28 €.

En matière de rénovation énergétique, la CAESE a établi pour 3 ans un partenariat avec le PNRGF pour la mise en place du service de maîtrise de l'énergie pour les particuliers et les collectivités. Le PNRGF s'appuie sur une équipe de conseillers spécialisés par cible.

Cette année, l'Agglomération a mis en place une plateforme de management de l'énergie, Avob, pour collecter les données de consommation des bâtiments. Ce logiciel permet de récupérer les index des compteurs de fluides et de piloter en direct les 6 bâtiments de plus de 1000 m² de la CAESE.

L'analyse des données de consommation aidera à définir des axes d'amélioration pour la consommation d'énergie et les usages des occupants.

Le Théâtre Intercommunal d'Étampes a présenté 32 spectacles, attirant 5 600 spectateurs. Le service de la culture s'engage dans la réduction des impacts par :

- L'optimisation des déplacements des artistes et des spectateurs,
- L'investissement de 50 000 € pour remplacer 24 projecteurs par des LEDs,
- L'avancement des horaires des spectacles du soir à 20 h pour encourager l'usage du RER,
- La limitation des déplacements en avion des artistes au profit du train,
- L'adhésion au Réseau Chaînon pour rationaliser les tournées et promouvoir la proximité des spectacles.

En matière d'exemplarité au regard des enjeux du numérique, le 16 décembre 2024, une feuille de route a été adoptée pour réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN). Cette stratégie inclut des actions pour limiter les impacts des nouveaux systèmes d'information, promouvoir la sobriété numérique, encourager le recyclage et réemploi, soutenir des initiatives locales de numérique responsable, et mesurer l'empreinte carbone des outils numériques.

2. Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources du territoire

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources du territoire, le fonds dédié pour la transition écologique a financé 6 projets pour un montant de 31 211,70 €.

Le Cresson de Méréville, en quête d'une Indication Géographique Protégée (IGP), a été mis en valeur au Salon International de l'Agriculture de Paris 2024 et lors de la Foire au Cresson de Méréville. Un site web dédié a été lancé en 2024 pour promouvoir la marque et la démarche IGP, soutenue par 12 cressiculteurs. Le cresson a également été servi au prestigieux restaurant de Thierry Marx à la Tour Eiffel, valorisé à travers une vidéo diffusée sur TF1+. Ces actions visent à accroître la reconnaissance et la valorisation du cresson de Méréville en vue de l'obtention de l'IGP.

En 2024, des actions concernant les obligations de l'Agglomération sur les mesures compensatoires ont été réalisées, comme le fauchage cet automne sur le site de Pierrefitte et des travaux sur le site d'Ormoy-la-Rivière pour favoriser la biodiversité, accompagnées de suivis écologiques réguliers pour évaluer l'impact sur les espèces.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement a réalisé des travaux pour définir les aires de captage, garantir la qualité de l'eau et mener des diagnostics agricoles avec les agriculteurs. La CAESE a renforcé son engagement dans l'assainissement en améliorant les stations de traitement des eaux usées et en contrôlant les systèmes individuels pour réduire la pollution des sols.

Par ailleurs, une station d'épuration naturelle a été inaugurée à Boutervilliers.

Enfin, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer l'exploitation des réseaux d'assainissement collectif en 2025. Un schéma directeur de l'eau potable et de l'assainissement collectif a été élaboré pour hiérarchiser les investissements et améliorer la qualité des ressources. La gestion des eaux pluviales sera reprise en 2025.

Pour le tourisme, le Vélorail de la Juine a organisé deux événements-conférence en juin et octobre. En 2025, un partenariat avec le Département de l'Essonne et le Comité Départemental du Tourisme permettra de valoriser le patrimoine le long du trajet pour renforcer l'attractivité du circuit.

3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Le rapport annuel égalité femme-homme issu de la loi du 4 août 2014, présenté en 2024 indique que 74 % des 352 agents permanents de la CAESE étaient des femmes, avec une prédominance dans les filières administratives (77 %) et médico-sociales (98 %). À noter que cinq des huit postes de direction étaient occupés par des femmes.

Depuis 2022, la CAESE collabore avec l'institut Break Poverty pour mettre en place la Dotation d'Action Territoriale (DAT), soutenant des projets locaux pour la petite enfance, la prévention du décrochage scolaire et l'accès à l'emploi.

- En 2024, 11 communes et 19 entreprises se sont engagées dans ce dispositif, qui finance 7 initiatives, dont 6 en cours.
- Parallèlement, l'École de la Deuxième Chance (E2C) accompagne en 2024 une vingtaine de jeunes dans leur insertion professionnelle avec des formations pratiques.

Dans le cadre de la politique de la ville, plusieurs actions ont été menées pour améliorer le cadre de vie des Étampois des quartiers :

- Pour les habitants vivant dans les quartiers en réhabilitation le travail de relogement se poursuit avec 55 familles de plus relogées en 2024,
- La charte locale d'insertion du NPNRU et le contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » ont été signés et commencent à être déclinés concrètement pour les habitants,
- La convention fusionnée GUSP/TFPB 2025-2030 validée par les partenaires permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants par la définition cadrée de l'usage de l'abattement de la taxe TFPB pour les 4 bailleurs.

De plus, le fonds de participation des habitants 2024 a permis de subventionner 4 projets pour 4 100 €, et les aides dans le cadre de la programmation de la politique de la ville ont permis d'attribuer l'enveloppe de 20 000 € au co-financement de 20 actions, soit 5 projets de plus qu'en 2023.

Enfin, la Maison de la justice et du droit (MJD) a reçu 11 511 personnes correspondant à 12 650 demandes, l'ADIL 91 a reçu 96 personnes qu'elle a accompagnées dans leurs projets ou informées sur leurs droits et obligations.

4. Favoriser l'épanouissement de chaque citoyen

La CAESE contribue à améliorer l'accès à la culture pour les sourds et malentendants avec la pièce « Sans faire de bruit » et la solution « Audio Everywhere » au Cinéma Intercommunal, permettant l'audiodescription et les sous-titres sur smartphones. Parallèlement, des partenariats avec l'association AAPISE ont permis d'inclure des enfants en situation de handicap dans des accueils de loisirs et de sensibiliser animateurs et enfants aux troubles du neurodéveloppement.

Par ailleurs, un partenariat entre la bibliothèque Diane-de-Poitiers et l'EPS Barthélémy Durand permet aux familles de patients psychiatriques de participer à des séances de contes pour enfants, favorisant l'inclusion sociale.

Dans la même logique, le Psyné-Club, né en 2018 avec le CINÉtampes, propose des projections de film avec débat, redéfinies en 2024 pour inclure des projections en présence des équipes de films, comme celle du 23 septembre avec les comédiennes Marie Bohin et Cybèle Villemagne. Ces initiatives renforcent les liens sociaux et l'intégration des résidents.

En matière d'accompagnement au développement économique sur le territoire, la CAESE a signé une convention avec Initiative Essonne pour soutenir la création et le développement d'entreprises locales, finançant 19 projets, dont 9 ont bénéficié d'un accompagnement.

Elle a renforcé les liens entre les entreprises et les établissements de formation via un partenariat avec le Comité Local Ecole-Entreprise (CLEE), facilitant la recherche de stages pour les élèves, notamment en juin 2024 pour les élèves de seconde.

Enfin, un partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat d'Île-de-France a été renouvelé en 2024 pour promouvoir les métiers d'art, notamment auprès des jeunes, afin de susciter des vocations et de développer l'apprentissage.

5. Modes de production et de consommation responsables

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Sud-Essonne, redéfini fin 2023, a été labellisé au niveau 2 en avril 2024 après une mise à jour du programme d'action. Ce projet se concentre sur la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire. De plus, la CAESE a lancé une étude de faisabilité pour la cuisine centrale et sollicité un financement dans le cadre du programme LEADER.

La CAESE a aussi travaillé à l'optimisation de la gestion des déchets sur la ville d'Étampes en étroite collaboration avec la mairie, notamment en :

- Ajustant le marché de précollecte des conteneurs individuels : l'achat des bacs de collecte a permis de réduire les coûts de 20 %, tout en favorisant l'utilisation de pièces détachées d'occasion pour les réparations.
- La fréquence des collectes a été revue à la baisse, grâce à une étude, ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre des camions.
- Une expérimentation de collecte des biodéchets a été initiée à Étampes avec l'instauration de 9 points de collecte et la participation de commerçants locaux. En six mois, 4,8 tonnes de biodéchets ont été collectées, transformées en biogaz et fertilisants organiques.
- 171 composteurs ont été distribués et des formations ont été proposées aux habitants pour encourager le compostage.
- La CAESE a également préparé la reprise de la gestion des biodéchets dans les écoles, avec la distribution de bacs pour 2025.

Les propositions de vente de paniers gourmands dans les offices du tourisme, promouvant le terroir local, ont connu une augmentation de 5 % des ventes en 2024, mettant en valeur des produits comme le cresson de Méréville et la truite des sources de l'Éclimont.

Le service culturel à travers sa démarche au théâtre intercommunal a également adopté une démarche locale en servant des repas bios et locaux, soutenant ainsi les producteurs régionaux.

Concernant les services à la population, la restauration collective en crèche a fait le choix de repas plus frais et durables, à 80 % issus de producteurs franciliens, grâce à un prestataire situé à proximité et respectueux de l'environnement.

6. Processus participatifs, gouvernance et évaluation

L'année 2024 a été placée sous le signe d'une véritable stratégie de développement de notre territoire en lien avec la transition écologique à travers le Projet de territoire 2024-2034 adopté le 18 décembre 2023.

Ce document a pour vocation de mettre en avant, au regard du diagnostic mené, les forces et les faiblesses identifiées sur le territoire et les évolutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis des 10 prochaines années. Le Projet de territoire doit permettre d'apporter des services à la population, rendre plus attractif le territoire et lui apporter la résilience nécessaire face aux enjeux climatiques et sociétaux.

La délibération du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale SCoT valant plan climat air énergie (PCAET) en fin 2024 qui représente une grande marche vers la stratégie d'aménagement du territoire. Ce document d'urbanisme vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants, les ressources du territoire et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

La création d'un poste de chargé de mission mobilités, qui a entre autres pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un Schéma directeur des mobilités douces. La CAESE a pour cela fait une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets AVELO 3.

M. VILLATE précise que la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose à toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport couvre la période de janvier à décembre 2024 et compte six chapitres. Il propose une double lecture : les actions et les politiques sont présentées selon le prisme des Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels elles répondent, accompagnées d'indicateurs de l'action de l'Agglomération. En fin de rapport est annexé un tableau d'indicateurs avec les années de référence qui permettront de les actualiser annuellement.

M. VILLATE regrette que seuls 53 000 euros sur l'enveloppe allouée de 132 000 euros pour le Fonds dédié aient été dépensés en 2024. Il rappelle que pour bénéficier de ce fonds en 2025, les dossiers doivent parvenir au service au plus tard le 31 mai. Il félicite enfin les services pour leur implication, la richesse de ce rapport et la présentation.

M. MITTELHAUSSER indique que ce document a été présenté et débattu lors de la dernière commission le 6 mars.

Mme BINET-DEZERT constate que ce rapport prend chaque année plus d'ampleur : son contenu a triplé depuis 2020. Cette évolution témoigne du travail mené par les services. L'investissement des services culturels et touristiques en matière d'économies d'énergie et de promotion de la biodiversité, visible dans le document, est également à saluer. Cependant, ce rapport est le dernier de la mandature et à travers lui, on ne peut manquer d'analyser et de faire le bilan de la politique menée en matière de développement durable. Comme chaque année, il donne malheureusement l'impression d'être un catalogue à la Prévert réunissant une liste de partenaires privés et institutionnels, et des projets parfois anecdotiques. Il manque une vision globale, structurante et planifiante. L'action reste fragmentaire, très dépendante d'initiatives locales ou d'appels à projets. La Communauté de communes voisine Entre Juine et Renarde a lancé dès 2019 un projet de parc photovoltaïque, mais aucun projet de ce genre n'apparaît dans le bilan de la CAESE. Il est regrettable que la plupart des projets de transition énergétique soient confiés à des partenaires privés, privant ainsi l'Agglomération d'un pouvoir de décision et de contrôle comme des bénéficiaires financiers potentiels. Certes, quelques projets plus ambitieux émergent, comme le Schéma directeur cyclable ou le PCAET, mais il aura fallu un mandat pour les élaborer et ils ne sont d'ailleurs toujours pas achevés.

Concernant l'utilisation de la moitié du Fonds dédié à la transition écologique, Mme BINET-DEZERT partage la déception de M. VILLATE. Il semble que les communes ne s'emparent pas du dispositif. Pourtant, aucune étude d'évaluation de ce problème

et de ses explications n'est mentionnée dans le rapport. Il serait intéressant d'identifier les freins et les blocages qui empêchent la multiplication des projets et l'utilisation de l'enveloppe globale, mais ce bilan qualitatif n'apparaît pas dans le document.

Autre constat : l'absence de participation citoyenne. Aucun espace de co-construction n'a été créé. Les citoyens sont souvent consultés, mais ils n'ont jamais de pouvoir de décision, et ce depuis plusieurs années. Les citoyens ont pourtant des projets et des idées, et ne pas leur permettre de les partager et de les mettre en application est regrettable.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe de Mme BINET-DEZERT votera contre ce rapport.

M. MEZIANE confirme les propos de Mme BINET-DEZERT. Depuis plusieurs années, il met en garde contre le risque que les communes, par manque d'idées, n'utilisent pas l'enveloppe allouée au fonds dédié à la transition écologique. Il estime qu'à travers les communes, les associations et les citoyens devraient, eux aussi, pouvoir solliciter ces aides pour réaliser leurs projets. Il n'existe aucune raison structurelle pour que les mairies ne puissent pas être le relais des citoyens dans ce domaine.

Depuis quelques années, il est beaucoup question d'Objectifs de Développement Durable (ODD). On ne constate pourtant pas beaucoup d'efforts de la part de la CAESE en faveur de ces objectifs. Cela s'explique d'abord par un manque de moyens, mais aussi par une sorte de politique de l'autruche. Les choses vont de mal en pis dans le monde : le réchauffement est désormais une réalité, la perte de biodiversité est de plus en plus prégnante et catastrophique, et les impacts sur les êtres humains se multiplient, qu'il s'agisse de la santé, de l'alimentation ou des migrations. Les efforts réalisés ne sont pas suffisants.

M. MEZIANE se dit outré d'entendre des propos comme ceux tenus à l'Assemblée nationale au sujet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), qui est perçu comme une « police de la nature ». Certains ministres ont demandé sa dissolution, sans réaliser que son rôle est essentiel pour protéger la nature. Certes, le mécontentement de se voir infliger une amende peut être compréhensible, mais ces agents ne font qu'appliquer la loi. Il est étonnant de voir ceux qui représentent la loi en France en contester l'application. L'Office Français de la Biodiversité, c'est aussi des banques de données et des chercheurs impliqués pour faire progresser la science.

M. MEZIANE estime que la CAESE n'est pas à la hauteur des enjeux globaux et ne fait pas le nécessaire. Il s'abstiendra lors du vote, car il n'accepte pas que les citoyens ne soient pas davantage associés sur ce sujet.

M. MITTELHAUSSER rappelle qu'il ne faut pas confondre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec une collectivité territoriale. Une commune est une collectivité territoriale, et elle bénéficie de la clause générale de compétences, qui lui permet d'intervenir dans tous les domaines qui ne sont pas nommément transférés à d'autres échelons. Le département et la région sont d'autres exemples de collectivités territoriales. L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) n'a pas vocation à remplacer les communes ou à imposer à des conseils municipaux démocratiquement élus des politiques à mettre en œuvre. Comme son nom l'indique, il s'agit de « coopération ». L'EPCI est un outil au service des communes, comme une sorte de coopérative. Le président et les vice-présidents tentent d'impulser une dynamique, mais ils n'imposent rien. Ils n'ont en effet pas la légitimité du suffrage universel direct. L'EPCI se fait alors le reflet de ce que les communes entendent mettre en œuvre. Les fiches-actions qui sous-sollicitent le fonds dédié à la transition écologique ont été travaillées en lien avec les élus, dans les communes. Ces dernières sont libres d'y associer ou non leur population, mais le rôle de la CAESE n'est pas de mettre en œuvre un budget participatif. C'est en revanche le rôle d'une collectivité territoriale comme la région.

Concernant l'Office Français de la Biodiversité (OFB), personne au sein du Conseil communautaire n'a remis en cause son existence et son rôle. La CAESE tente, avec les compétences qui sont les siennes, d'impulser une dynamique validée par les 37 maires et de répondre aux enjeux de développement durable. Ses réponses ne vont peut-être pas assez loin, et il reste beaucoup de travail à accomplir par les élus. C'est d'ailleurs le sens de leur engagement. Quant au projet de production d'énergie renouvelable de l'EPCI voisin cité par Mme BINET-DEZERT, M. MITTELHAUSSER pense qu'il n'est pas complètement public. Le foncier est public, mais c'est tout.

Certains pensent que les choses n'avancent pas assez vite, mais se doter d'un Schéma de cohérence territoriale Air Énergie Climat (SCoT-AEC) ne se décrète et ne s'impose pas. Ce document sera prescriptif et s'opposera à tous les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). La volonté des maires doit donc être unanime, faute de quoi il s'agit d'une dépense inutile, car il ne pourra pas être adopté. Les élus ne seront pas les seuls à se prononcer : les partenaires institutionnels, des associations, des citoyens seront associés. Des réunions publiques seront ainsi organisées pour préparer ce document qui concernera des domaines aussi variés que l'habitat, les infrastructures, l'environnement, la qualité paysagère, ou encore la protection de la ressource en eau. Ce travail colossal arrive peut-être tard, mais il arrive. Il y a encore peu de temps, une telle démarche était inenvisageable, notamment parce qu'elle nécessite une vision concertée. Le projet de territoire a préparé le terrain et donné confiance à la CAESE pour passer à l'étape suivante avec l'élaboration de ce premier SCoT-AEC, qui inclura le domaine de l'environnement et du développement durable.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT,

Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Guy DESMURS (par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT)) et **1 ABSTENTION** (Tarik MEZIANE), **le Conseil communautaire**

PREND ACTE de la présentation du rapport annexé à la présente délibération sur les actions en matière de développement durable 2024.

AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Modification des représentants de la Commune de Mespuits au sein du SIARCE et du SIRTOM Sud-Francilien

M. MITTELHAUSSER expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, compétente en matière de gestion des déchets et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), représente la commune de Mespuits pour ces deux compétences, respectivement, au sein du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud Francilien (SIRTOM Sud-Francilien) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE).

Les représentants de la commune de Mespuits au sein du SIRTOM Sud-Francilien, élus par délibération du Conseil Communautaire n° CA-DEL-2020-039 du 17 juillet 2020, étaient :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Bertrand GUÉRIN	Sabine LESPAGNOL Didier BABAULT

Faisant suite à la demande de la commune, il est proposé de modifier ses représentants au sein du SIRTOM Sud-Francilien.

Les candidats proposés sont :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Bertrand GUERIN	Baptiste VALET Laurence BUREAU

De même, les représentants de la commune de Mespuits au sein du SIARCE, élus par délibération du Conseil Communautaire n° CA-DEL-2021-153 du 16 décembre 2021, étaient :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Sabine LESPAGNOL	Laurence BUREAU Stéphane BESNARD

Faisant suite à la demande de la commune, il est proposé de modifier ses représentants au sein du SIARCE.

Les candidats proposés sont :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Stéphane BESNARD	Didier BABAULT Laurence BUREAU

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder aux opérations électorales correspondantes.

M. MITTELHAUSSER annonce le départ de Monsieur MEZIANE et de Madame TRAN QUOC HUNG.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

PROCÈDE aux opérations électorales à bulletin secret pour l'élection des représentants de la commune de Mespuits au sein du SIRTOM Sud-Francilien.

Les candidats proposés sont :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Bertrand GUERIN	Baptiste VALET Laurence BUREAU

Après avoir procédé aux opérations électorales à bulletin secret :

Nombre de votants : 61

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

DÉSIGNE les représentants de la commune de Mespuits auprès du SIRTOM Sud-Francilien comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Bertrand GUERIN	Baptiste VALET Laurence BUREAU

PROCÈDE aux opérations électorales à bulletin secret pour l'élection des représentants de la commune de Mespuits au sein du SIARCE.

Les candidats proposés sont :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Stéphane BESNARD	Didier BABAULT Laurence BUREAU

Après avoir procédé aux opérations électorales à bulletin secret :

Nombre de votants : 61

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

DÉSIGNE les représentants de la commune de Mespuits auprès du SIARCE comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Mespuits	Stéphane BESNARD	Didier BABAULT Laurence BUREAU

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération aux présidents respectifs du SIRTOM Sud-Francilien et du SIARCE.

7. Modification des représentants de la Commune de Châlo-Saint-Mars auprès du SIARJA

M. MITTELHAUSSER expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), représente la commune de Châlo-Saint-Mars au sein du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents (SIARJA).

Les représentants de la commune de Châlo-Saint-Mars au sein du SIARJA, élus par délibération du Conseil Communautaire n° CA-DEL-2020-041 du 17 juillet 2020, sont actuellement :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Châlo-Saint-Mars	Daniel HAUTEM	Philippe SOULAT

Faisant suite au décès de Monsieur Daniel HAUTEM et à la demande de la commune, il est proposé de modifier ses représentants au sein du SIARJA.

Les candidats proposés sont :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Châlo-Saint-Mars	Xavier GUIOMAR	Philippe SOULAT

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder aux opérations électorales correspondantes.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

PROCÈDE aux opérations électorales à bulletin secret pour l'élection des représentants de la commune de Châlo-Saint-Mars au sein du SIARJA.

Les candidats proposés sont :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Châlo-Saint-Mars	Xavier GUIOMAR	Philippe SOULAT

Après avoir procédé aux opérations électorales à bulletin secret :

Nombre de votants : 61

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

DÉSIGNE les représentants de la commune de Châlo-Saint-Mars auprès du SIARJA comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Châlo-Saint-Mars	Xavier GUIOMAR	Philippe SOULAT

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à la présidente du SIARJA.

8. Désignation des représentants des Communes au sein des Missions locales

M. MITTELHAUSSER expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que les statuts de l'Agglomération ont été récemment modifiés pour, notamment, se doter d'une compétence d'accompagnement de la jeunesse.

Dans la continuité, par délibération du 18 novembre dernier, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer à la Mission locale Sud-Essonne, à compter du 1er janvier 2025, pour les communes d'Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Blandy, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Bouville, Brières-les-Scellés, Brouy, Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Champmotteux, Congerville-Thionville, Étampes, Fontaine-la-Rivière, Guillerval, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Le Mérévillois, Mespuits, Monnerville, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Rivière, Puiset-le-Marais, Pussay, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Hilaire, Valpuseaux, et à la Mission locale des Trois Vallées, à compter du 1er janvier 2025, pour les communes d'Authon-la-Plaine, Châtignonville, Mérobert, le Plessis-Saint-Benoist et Saint-Escobille.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 58 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Guy DESMURS (par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX)), **3 ABSTENTIONS** (Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT)), **le Conseil communautaire**

DÉSIGNE les représentants des communes concernées auprès de la Mission Locale Sud-Essonne de la manière qui suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Géraldine BAUGE	Éric MEYER
ANGERVILLE	Cédric CHIHANE	Frédéricque SABOURIN-MICHEL
ARRANCOURT	Denis YANNOU	Virginie CORNÉE
BLANDY	Danielle BENECH	Sylvain ENGEL
BOIS-HERPIN	Élodie BECAVIN	Vanessa VACOSSIN
BOISSY-LA-RIVIÈRE	Patrice COCHET	Dominique LEROUX
BOISSY-LE-SEC		
BOUTERVILLIERS	Marc HERREMAN	Daisy Mimose SEYCHELLES
BOUVILLE	Michel MORICHON	Adeline DESHAYES
BRIÈRE-LES-SCELLÉS	Raymonde CONAN	Gisèle STROSCHINSKI

BROUY	Françoise MOLINA	Jean-Louis CHANDELLIER
CHALO-SAINT-MARS		
CHALOU-MOULINEUX	Frédéric BELLIER	Marie RECOUR
CHAMPMOTTEUX	Jérôme DESNOUE	Marine LEDINSKI
CONGERVILLE-THIONVILLE	Marjolaine PELE	Béatrice THOMAS
ÉTAMPES	Gilbert DALLERAC	Marie-Claude GIRARDEAU
FONTAINE-LA-RIVIÈRE	Yvon BOUKAYA	Sandra DA MOTA
LA FORÊT-SAINTE-CROIX	Guy CROSNIER	Sylvia LEPINAY-COELHO
GUILLERVAL	Maryvonne SIEBENALER	Edith BRETONNET
MAROLLES-EN-BEAUCE	Alain PERDIGEON	Philippe DELAVEAU
LE MÉRÉVILLOIS	Sylvie VASSET	-
MESPUITS	Laurence BUREAU	Bertrand GUERIN
MONNERVILLE	Angelina DARDENNE	-
MORIGNY-CHAMPIGNY	Corinne TIQUET	Delphine MAZURE
ORMOY-LA-RIVIÈRE	Anne SANTAL	Michaël MERIGOT
PUISELET-LE-MARAIS	Fabien BIDAULT	Régine DEZERT
PUSSAY	Grégory COURTAS	Sophie GUERTON
ROINVILLIERS	Corentin BABAULT	Laurent CIRET
SACLAS	Myriam REBUT	Danielle PECHIN
SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE	Christelle DELOISON	Ludovic CHACHIGNON
SAINT-HILAIRE	Michel COLLIGNON	Stéphane DEMEULEMEESTER
VALPUISEAUX	Jean PERTHUIS	Christophe MOUGIN

DÉSIGNE les représentants des communes concernées auprès de la Mission des 3 Vallées de la manière qui suit :

<i>Communes</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
AUTHON-LA-PLAINE	Pascal CHARPEAU	Nicolas ANDRE
CHATIGNONVILLE	Christian THIERRY	Laurent DALLIER
MEROBERT	Danielle THEGARID	Cynthia SAVARIT
LE PLESSIS-SAINT-BENOIST	Evelyne HERON	Eve MIDELET
SAINT-ESCOBILLE	Mireille TASSEL	Véronique MÉNARD

9. Modifications des statuts du SITOMAP

M. MITTELHAUSSER expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne (CAESE) est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) exerce la compétence en matière d'élimination des déchets sur le périmètre de la commune du Mérévillois.

Depuis les derniers statuts datant de 2023, la législation, la réglementation et la vie du syndicat ont évolué et rendu nécessaire une nouvelle modification statutaire.

Ainsi, par délibération en date du 4 décembre 2024, transmis à la CAESE le 22 janvier 2025, le Comité syndical du SITOMAP a proposé de modifier ses statuts en conséquence.

Les modifications présentées par le SITOMAP concernent :

- Le préambule, avec ajout de la Communauté de communes des 4 Vallées en représentation-substitution des communes pour Bordeaux-en-Gâtinais ;
- Article 1, avec ajout de la Communauté de communes des 4 Vallées en représentation-substitution des communes pour Bordeaux-en-Gâtinais ;
- Article 6-1, changement de la composition du Bureau avec 2 Vice-présidents au lieu de 3.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 58 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAIM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Guy DESMURS (par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX)), **3 ABSTENTIONS** (Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT)), **le Conseil communautaire**

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP), tels que rédigés et annexés à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération au Président du SITOMAP.

PATRIMOINE ET GRANDS PROJETS

10. Convention de participation financière avec la ville d'Étampes dans le cadre de la restauration de l'hôtel Diane de Poitiers

M. ROULAND expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'immeuble connu sous le nom de Maison de Diane de Poitiers est un hôtel particulier érigé en 1554, représentatif du style de la Seconde Renaissance française.

Compte tenu de son riche passé, ce monument est partiellement protégé au titre des Monuments Historiques : la maison par arrêté du 10 mai 1926 et sa Porte Renaissance dans la cour intérieure par arrêté du 19 mai 1939.

Cet hôtel, qui abrite la médiathèque intercommunale, a été transféré et mis à disposition de l'Agglomération par la Commune d'Étampes pour l'exercice de la compétence lecture publique. À ce titre, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) assume l'ensemble des obligations du propriétaire et possède tous pouvoirs de gestion sur le bien transféré.

Soucieuse de préserver ce patrimoine remarquable, la CAESE s'est engagée dans un processus de restauration de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers.

Le programme prévoit la restauration des façades, la remise en état des menuiseries (mastics, peintures, joints acoustiques/thermiques) ainsi que des vitraux cassés et l'entière réfection des couvertures en ardoise et en zinc. Pour favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), la cour d'honneur sera restaurée avec une allée pavée sciée et un éclairage encastré. Un sanitaire PMR sera créé au rez-de-chaussée.

Avant de lancer les travaux de restauration des façades, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France a fait valoir, par courrier du 9 juillet 2024, la nécessité de dévier un réseau de fibre optique et de vidéoprotection courant le long de la façade principale rue Sainte-Croix. Or, ce réseau appartient en propre à la Commune d'Etampes et relève de ses compétences.

Par conséquent, et en vertu du principe de spécialité des compétences, il est nécessaire que la Commune procède au dévoiement de ses réseaux préalablement à la réfection des façades par la CAESE.

Ce dévoiement étant rendu nécessaire par la réalisation des travaux souhaités par la CAESE, cette dernière propose de rembourser à la Commune le coût de ce dévoiement.

Pour cela, une convention de prise en charge financière est proposée entre la Commune d'Etampes et l'Agglomération qui précise les modalités de remboursement par la CAESE à la commune d'Etampes, maître d'ouvrage du dévoiement de ses propres réseaux de fibre optique et de vidéoprotection sur la façade de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers.

La convention produira ses effets à compter de la signature par les deux parties de la présente convention, et prendra fin lors du remboursement intégrale du coût du dévoiement.

Le montant estimatif des travaux de dévoiement se situe entre 25 000 et 30 000 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE la convention de prise en charge financière entre la Commune d'Etampes et la CAESE pour les travaux de dévoiement du réseau de fibre optique et de vidéoprotection sur la façade de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prise en charge financière entre la Commune d'Etampes et la CAESE pour les travaux de dévoiement du réseau de fibre optique et de vidéoprotection sur la façade de la médiathèque intercommunale Diane de Poitiers, ainsi que tout document y afférent,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la CAESE.

TOURISME

11. Tarification des produits vendus dans les Offices de tourisme

M. MITTELHAUSSER expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le développement touristique constitue un enjeu primordial de la stratégie de développement du territoire.

Le service du développement touristique propose, depuis plus de quatre ans, la vente de produits locaux permettant de valoriser les acteurs touristiques et les producteurs, ce qui a permis de proposer des produits de qualité, notamment aux visiteurs, et d'en faire les ambassadeurs du territoire sur la base d'un partenariat avec les producteurs locaux et les acteurs du secteur.

L'Office de tourisme de l'Étampois Sud-Essonne souhaite donc élargir la gamme de produits locaux et de produits dérivés proposés à la vente, pour assurer une valorisation complète du territoire et avoir la possibilité d'adapter les produits vendus en fonction des saisons et périodes de l'année. Le service du tourisme a donc effectué une sélection de nouveaux produits locaux 100 % fabriqués sur le territoire de la CAESE.

Afin d'intégrer les frais annexes engendrés par l'accroissement des ventes réalisées par les Offices de tourisme, les produits sont vendus, à ce jour, majorés à 5 % avec un prix arrondi à 0,05 € pour l'ensemble des produits.

Des paniers gourmands sont également proposés pour de nombreux événements (fêtes de fin d'année, Saint-Valentin...) afin de permettre au plus grand nombre de profiter d'une composition propice à la découverte des produits des producteurs dans toutes leurs diversités. Les paniers gourmands nécessitant plus de produits annexes en raison de l'emballage (raphia, transparent et panier en bambou) sont quant à eux réévalués de 10 %.

Pour valoriser l'offre de produits dérivés, l'Office de tourisme de l'Étampois Sud-Essonne a participé à la mise en valeur de son territoire via la réalisation d'un poster géant à colorier. La réalisation de ce produit est le fruit d'un partenariat avec le Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France et les professionnels du secteur touristique du département. Ce poster représente les patrimoines d'Île-de-France et a été réalisé par l'entreprise OMY. Cette collaboration réunit 100 Offices de tourisme de la région et vise à valoriser les territoires et susciter l'envie aux Franciliens de découvrir les lieux qu'ils pourront colorier. L'Office de tourisme prévoit de mettre en vente ces posters au prix de 12,90 €.

Il est proposé de réviser la grille tarifaire des produits touristiques vendus par le service du tourisme pour intégrer l'entrée de nouvelles références et la variation de certains prix à l'achat. Les nouveaux produits ainsi que les nouveaux tarifs sont indiqués en **bleu et en gras** dans la grille tarifaire.

- Produits des producteurs :

DÉSIGNATION	TARIF
Affiches	3,15 €
Béarnaise au cresson (180 g)	5,80 €
Boules fourrées miel (200 g)	5,50 €
Boules fourrées miel lavande (180 g)	4,75 €
Caramel au chocolat (200 g)	5,80 €
Caramel à tartiner (200 g)	5,25 €
Carte postale	1,00 €
Caviar d'aubergine — piment d'Espelette (180g)	6,10 €
Celestia Cola (33 cl)	2,10 €
Confits de foie de volaille (200 g)	7,25 €
Confiture de pomme de terre (220 g)	8,40 €
Confiture de coing (270 g)	5,80 €
Confiture de figues (220 g)	7,90 €
Confiture Fraise & Menthe (220 g)	7,90 €
Confiture mirabelle (220 g)	7,90 €
Confiture Poires & Vanille (220 g)	7,90 €
Confiture prune jaune (220 g)	7,90 €
Confiture rhubarbe (270 g)	5,80 €
Confiture rhubarbe cassis (270 g)	5,80 €
Confiture rhubarbe framboise (270 g)	5,80 €
Emballage pour petit panier gourmand	3,45 €
Emballage pour grand panier gourmand	4,45 €
Huile de chanvre vierge alimentaire (25 cl)	8,40 €
Huile de colza ail échalotte (50 cl)	7,90 €
Jus de pomme (1 l)	3,80 €
Ketchup tomates cassis (180 g]	6,10 €
Lithographie d'étampes	5,25 €
Marque-page	0,20 €
Miel de cresson (500 g)	9,45 €
Miel de lavande (250 g)	5,25 €
Miel les vignes — Angerville (250 g)	4,85 €
Mies mes petites ruches 91 (250 g)	5,25 €
Moutarde au cresson (200 g)	4,00 €
Moutarde de safran (140 g)	6,30 €
Pâtés de campagne au foie de volaille (200 g)	7,25 €
Pâtes coquettes m'pâtes (300 g)	2,00 €
Pâtes cresson m'pâtes (250 g)	2,65 €
Pâtes élégantes m'pates (250 g)	3,15 €

Pâtes élégantes Torchietti complète (300 g)	2,00 €
Pâtes raffinées ail-persil (250 g)	2,65 €
Pâtes raffinées tomate-basilic (250 g)	2,65 €
Pesto de cresson (160 g)	4,10 €
Rillettes pur canard (180 g)	6,20 €
Sac en papier	0,20 €
Sachet de meringues (35 g)	2,65 €
Sirop de cassis (25 cl)	6,10 €
Sirop thym citron (25 cl)	6,10 €
Soléa Limonade (33 cl)	1,30 €
Soupe de cresson barberon (50 cl)	4,20 €
Tartinade Sorgho — carottes cumin (190 g)	6,85 €
Terrine de truites au chèvre à l'ail des Ours (100 g)	6,85 €
Terrine de truites fumées (100 g)	6,85 €
Terrine de truites au cresson (100 g)	6,85 €
Terrine de truites au piment d'Espelette (100 g)	6,85 €
Tisane « saposse à digérer » (20 g)	5,80 €
Tisane « saposse à se détendre » (20 g)	5,80 €
Tisane « saposse à se réveiller » (20 g)	5,80 €
Tisane mélange 3 menthes (20 g)	5,80 €
Velouté de cresson bio villa Paul (75 cl)	5,25 €
Velouté de truites au cresson (42 cl)	6,85 €

- Produits dérivés :

DÉSIGNATION	TARIF
Crayon de papier	1,00 €
Coussin	13,50 €
Magnet	2,50 €
Mug	5,50 €
Peluche	14,90 €
Poster	5,00 €
Sac en coton bio produit en France	9,90 €
Poster géant à colorier VISIT PARIS REGION 70x100 cm	12,90 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

ABROGE l'ancienne grille tarifaire,

AUTORISE la vente de produits de producteurs locaux et la vente des posters VISITPARIS REGION, par l'Office de Tourisme, selon la grille tarifaire suivante :

- Produits des producteurs :

DÉSIGNATION	TARIF
Affiches	3,15 €
Béarnaise au cresson (180 g)	5,80 €

Boules fourrées miel (200 g)	5,50 €
Boules fourrées miel lavande (180 g)	4,75 €
Caramel au chocolat (200 g)	5,80 €
Caramel à tartiner (200 g)	5,25 €
Carte postale	1,00 €
Caviar d'aubergine — piment d'Espelette (180g)	6,10 €
Celestia Cola (33 cl)	2,10 €
Confits de foie de volailles (200 g)	7,25 €
Confiture de pomme de terre (220 g)	8,40 €
Confiture de coing (270 g)	5,80 €
Confiture de figues (220 g)	7,90 €
Confiture Fraise & Menthe (220 g)	7,90 €
Confiture mirabelle (220 g)	7,90 €
Confiture Poires & Vanille (220 g)	7,90 €
Confiture prune jaune (220 g)	7,90 €
Confiture rhubarbe (270 g)	5,80 €
Confiture rhubarbe cassis (270 g)	5,80 €
Confiture rhubarbe framboise (270 g)	5,80 €
Emballage pour petit panier gourmand	3,45 €
Emballage pour grand panier gourmand	4,45 €
Huile de chanvre vierge alimentaire (25 cl)	8,40 €
Huile de colza ail échalotte (50 cl)	7,90 €
Jus de pomme (1 l)	3,80 €
Ketchup tomates cassis (180 g]	6,10 €
Lithographie d'étampes	5,25 €
Marque-page	0,20 €
Miel de cresson (500 g)	9,45 €
Miel de lavande (250 g)	5,25 €
Miel les vignes — Angerville (250 g)	4,85 €
Mies mes petites ruches 91 (250 g)	5,25 €
Moutarde au cresson (200 g)	4,00 €
Moutarde de safran (140 g)	6,30 €
Pâtés de campagne au foie de volaille (200 g)	7,25 €
Pâtes coquettes m'pâtes (300 g)	2,00 €
Pâtes cresson m'pâtes (250 g)	2,65 €
Pâtes élégantes m'pâtes (250 g)	3,15 €
Pâtes élégantes Torchietti complète (300 g)	2,00 €
Pâtes raffinées ail-persil (250 g)	2,65 €
Pâtes raffinées tomate-basilic (250 g)	2,65 €
Pesto de cresson (160 g)	4,10 €
Rillettes pur canard (180 g)	6,20 €
Sac en papier	0,20 €
Sachet de meringues (35 g)	2,65 €
Sirop de cassis (25 cl)	6,10 €

Sirop thym citron (25 cl)	6,10 €
Soléa Limonade (33 cl)	1,30 €
Soupe de cresson barberon (50 cl)	4,20 €
Tartinade Sorgho — carottes cumin (190 g)	6,85 €
Terrine de truites au chèvre à l'ail des Ours (100 g)	6,85 €
Terrine de truites fumées (100 g)	6,85 €
Terrine de truites au cresson (100 g)	6,85 €
Terrine de truites au piment d'Espelette (100 g)	6,85 €
Tisane « sapousse à digérer » (20 g)	5,80 €
Tisane « sapousse à se détendre » (20 g)	5,80 €
Tisane « sapousse à se réveiller » (20 g)	5,80 €
Tisane mélange 3 menthes (20 g)	5,80 €
Velouté de cresson bio villa Paul (75 cl)	5,25 €
Velouté de truites au cresson (42 cl)	6,85 €

- Produits dérivés :

DÉSIGNATION	TARIF
Crayon de papier	1,00 €
Coussin	13,50 €
Magnet	2,50 €
Mug	5,50 €
Peluche	14,90 €
Poster	5,00 €
Sac en coton bio produit en France	9,90 €
Poster géant à colorier VISIT PARIS REGION 70x100 cm	12,90 €

DIT qu'une liste actualisée des tarifs sera communiquée à Monsieur le trésorier comptable d'Étampes.

CULTURE

12. Convention de prêts d'expositions et d'outils d'animation dans le cadre du dispositif « Premières Pages » entre la CAESE et le Département de l'Essonne

Mme DENIS expose la note de synthèse.

Le programme Premières pages est une opération livre et lecture innovante, lancée par le ministère de la Culture en 2009, qui vise à :

- Réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit
- Sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- Valoriser la littérature jeunesse.

Cette aide pluriannuelle finance des dépenses en fonctionnement sur 3 ans, après une année de préfiguration d'un an.

En 2024, la Médiathèque départementale a souhaité inscrire son action dans le cadre d'un programme « Premières pages », qui se construit en complémentarité avec son Contrat Départemental Lecture 2023-2026.

Pour cette première année de préfiguration d'un dispositif « Premières pages » 2025-2027, elle a souhaité mener deux démarches concomitantes :

- Mener une réflexion au niveau départemental avec les bibliothèques municipales, les réseaux de lecture publique et la Direction départementale de la protection Maternelle Infantile et de la Santé. Le fruit de ce travail permettra de définir les actions qui seront menées dans le cadre d'un programme « Premières pages » 2025 à 2027.
- Développer un projet dans un territoire cible en ruralité. Le territoire choisi est la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) dans le cadre du développement de son réseau de lecture publique. Le projet a vocation à irriguer l'ensemble de ce territoire par le biais des structures et du personnel des bibliothèques et de la petite enfance.

Depuis 2024, le réseau de lecture publique de l'Agglomération met en avant des actions et des partenariats en direction du public de la petite enfance et des familles éloignées de l'objet livre. Dans ce cadre, la CAESE a rejoint avec le département de l'Essonne le dispositif « Premières Pages » qui permet de valoriser ces actions et de les encourager grâce à des subventions possibles. Ainsi, la Médiathèque départementale de l'Essonne a acquis de nombreux outils d'animation et expositions en direction du très jeune public et s'engage à les mettre à disposition gracieusement des médiathèques du territoire. Pour en bénéficier, il est nécessaire de signer la convention de prêt précisant les modalités d'emprunt. De plus, la Médiathèque départementale de l'Essonne s'engage à réserver ces outils et expositions aux médiathèques de la CAESE durant toute l'année 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE la convention de prêt de la Médiathèque Départementale de l'Essonne du dispositif Premières pages,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prêt d'expositions et d'outils d'animation dans le valable jusqu'en 2026.

13. Conventions de partenariats culturels avec les associations locales pour l'organisation de manifestations et événements sur le territoire de la CAESE en 2025

Mme DENIS expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle la volonté de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) de proposer une programmation culturelle variée et innovante, afin de participer au rayonnement du Sud-Essonne et de concourir au développement de la culture sur l'ensemble du territoire de la CAESE.

Cette année, la CAESE a été sollicitée par plusieurs partenaires et associations souhaitant l'associer dans divers projets culturels et événements organisés localement (salon du livre, festivals, concerts, opéra...).

Bien que la culture ne soit pas une compétence exclusive de la CAESE, mais définie comme une compétence partagée. Cette compétence élargit ses actions en matière de patrimoine, culture et tourisme, notamment dans la création, l'aménagement et le fonctionnement des équipements culturels d'intérêt communautaire.

Pour l'année 2025, la CAESE souhaite accompagner financièrement certains projets qui lui ont été proposés. Ces projets s'inscrivent dans ces objectifs de développement de la lecture publique, de valorisation du patrimoine, de diffusion culturelle ou d'accès à la culture au plus grand nombre.

Afin de valoriser et définir les modalités de partenariats, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat. Le projet de convention précise les actions et responsabilités de chacun des partenaires et prévoit une participation de la CAESE à hauteur de 11 500 € pour les projets portés par ces partenaires en 2025.

Mme DENIS énumère le détail des montants attribués : 1 000 euros à l'association « Juste pour vivre » pour le Salon du Livre d'Étampes en 2025, 3 000 euros à l'association « Les Music'halles » et son opéra-comique en deux actes à Angerville intitulé « L'Élixir d'amour », 1 500 euros à l'association « Les orgues d'Étampes » pour la valorisation des orgues d'Étampes et l'organisation de concerts en 2025, 5 000 euros à « Farine de Froment » pour l'organisation du festival des Traverses à Méréville et 1 000 euros à Angata Sound pour l'organisation du festival « Le bout du monde en bas de chez toi » à Morigny-Champigny.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE l'accompagnement par la CAESE des projets de partenariats des associations de son territoire pour l'organisation de manifestations ou événements culturels pour l'année 2025,

DIT que la CAESE participera au financement des projets de partenariats des associations à hauteur de 11 500 €. Que cette somme est répartie comme suit pour l'année 2025 :

	Montant attribué
L'association Juste pour vivre pour le salon du Livre d'Étampes 2025	1 000 €

L'association Les music'halles pour son opéra <i>L'Elixir d'Amour</i> , opéra-comique en 2 actes à Angerville	3 000 €
L'association des orgues d'Etampes pour la valorisation des orgues d'Etampes et l'organisation de concerts en 2025	1 500 €
L'association Farine de Froment pour l'organisation du festival <i>des Traverses</i> à Méréville	5 000 €
L'association Angatasound pour l'organisation du festival « Le bout du monde en bas de chez toi » à Morigny-Champigny	1 000 €
Montant total	11 500 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariats ainsi que tout document y afférent.

14. Convention de partenariat culturel entre la CAESE, l'association La Lisière et la commune d'Abbeville-la-Rivière pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival « De Jour//De nuit »

Mme DENIS expose la note de synthèse.

Monsieur le Président rappelle la volonté de la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne (CAESE) de proposer une programmation culturelle variée et innovante, afin de participer au rayonnement du Sud-Essonne et de concourir au développement de la culture sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Depuis 2018, la CAESE organise chaque année, en partenariat avec l'association La Lisière, la programmation d'un spectacle d'arts de la rue dans une commune du territoire, dans le cadre du festival « De Jour//De nuit ». Ces spectacles se sont déjà déroulés à Abbeville-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Brières-les-Scellés, Châlo-Saint-Mars, Saint-Escobille et Valpuiseaux.

*En 2025, le spectacle *Pop-Up Rhapsodie*, de la compagnie du Rugissant, sera proposé dans le cadre de ce partenariat. Il se déroulera dans la commune d'Abbeville-la-Rivière, le dimanche 25 mai 2025 à 16 h.*

Afin d'organiser la programmation de ce spectacle, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre la CAESE, l'association La Lisière et la commune d'Abbeville-la-Rivière afin de définir les engagements de chacun. Le projet de convention précise les actions et responsabilités de chacun des partenaires et prévoit une participation financière de la CAESE à hauteur de 4 000 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE la convention de partenariat culturel entre la CAESE, l'association La Lisière et la commune d'Abbeville-la-Rivière, pour l'organisation d'un spectacle le 25 mai 2025 à Abbeville-la-Rivière, dans le cadre du festival « De Jour//De nuit »,

DIT que la CAESE participera au financement du projet à hauteur de 4 000 € et que cette somme sera versée à l'issue de la représentation le 25 mai 2025,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

15. Convention de partenariat entre la Maison de Justice et du Droit et la Mission Locale Sud Essonne

M. ANDRÉ expose la note de synthèse.

La Maison de Justice et du Droit (MJD) est un lieu d'accueil gratuit et permanent qui offre une information de proximité et des conseils sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques.

La Mission Locale Sud Essonne (MLSE) accompagne les jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap) dans toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Pour cela, la MLSE propose une gamme variée de services conçus pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en quête d'insertion sociale et professionnelle.

C'est dans ce contexte que la MLSE a interpellé le Président de l'Agglomération afin de mettre à disposition un juriste de la MJD dans le but d'animer des interventions collectives au sein des locaux de la MLSE.

Celles-ci ont pour objectif de présenter la MJD et les permanences proposées, de délivrer une information juridique, en lien avec les problématiques du public inscrit (ex : intervention dans le domaine du droit du travail, du droit de la famille...).

Il a été convenu d'une intervention par trimestre d'une durée de deux heures, en présence d'une quinzaine de personnes maximum.

L'objectif étant de développer le partenariat avec les professionnels du territoire, et de permettre à un public jeune de rencontrer un juriste de la MJD afin de créer du lien, facilitant ainsi une prise de rendez-vous au sein de la MJD en cas de besoin. Le public jeune étant le moins présent au sein de la MJD.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le Conseil communautaire

APPROUVE la convention de partenariat pour l'année 2025 avec la Mission Locale Sud Essonne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

M. MITTELHAUSSER annonce que la prochaine séance du Conseil communautaire se tiendra le 7 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

M. MITTELHAUSSER

M. Nicolas ANDRÉ

Le Président

Le Secrétaire